

## S O M M A I R E

Introduction	page	2
A. La coordination du Gouvernement et des Institutions	page	3
B. Les accents de la politique générale	page	4
C. Les services et organes		
1. Le Service Information et Presse	page	7
2. Le Service des Médias et des Communications	page	15
3. La Commission d'Economies et de Rationalisation	page	46
4. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman	page	59
5. Le Centre de Communications du Gouvernement	page	63
6. Haut-Commissariat à la Protection nationale	page	77
D. Annexes		
- Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page	85
- Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page	89
- Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et Rencontres sur le plan national	page	96

## Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'Etat pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

## **A. La coordination du Gouvernement et des Institutions**

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'Etat ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'Etat centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'Etat (Cour Grand-Ducale, Chambre des Députés, Conseil d'Etat, Conseil Economique et Social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un Etat démocratique. Il revient au Ministère d'Etat de coordonner les relations d'une part entre les différents départements ministériels en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement et d'autre part entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement et tenant compte particulièrement des considérations sociales et financières du moment, est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2005, 43 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions de la fin du mois d'octobre destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2006.

\* \* \* \* \*

## **B. Les accents de la politique générale**

### **1. Activités au niveau national**

L'année 2005, a tout d'abord permis de concrétiser à plusieurs égards la mise en œuvre du programme gouvernemental présenté à la Chambre des Députés en date du 4 août 2004.

Ainsi, l'œuvre de refonte et de révision globale de notre Constitution a-t-elle été poursuivie sous l'égide de la Chambre des Députés. Parmi les projets de révision en cours, certains ont abouti à la loi constitutionnelle du 21 juin 2005, par laquelle les articles 37, 51 et 107 ont été mis en concordance avec les dispositions nouvelles de l'article 114, en y adaptant les renvois à ce dernier.

L'accord de coalition a par ailleurs annoncé une révision rapide de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel « avec comme objectif primaire de clarifier et de simplifier les procédures de façon à éliminer certains obstacles purement administratifs sans plus-value pour la protection de la vie privée et des libertés individuelles ». En avril 2005, la Chambre des Députés a adopté une motion qui se situe dans la même perspective que le programme gouvernemental.

Dès novembre 2005, le Conseil de Gouvernement a été saisi de l'avant-projet de loi contenant les réformes annoncées. Ledit texte a fait l'objet d'une large concertation avec tous les ministères concernés et a été élaboré en étroite collaboration avec la Commission nationale pour la Protection des Données.

Le texte proposé simplifie de façon substantielle les formalités administratives obligatoires en cas de traitement de données à caractère personnel et clarifie ensuite certaines dispositions de la loi de 2002, le but recherché étant d'alléger la charge administrative qui pèse notamment sur les entreprises et de remédier à l'engorgement de la Commission nationale pour la Protection des Données afin de lui permettre de réorienter ses moyens d'action vers des activités jugées prioritaires : examen des projets sensibles comme ceux relatifs aux données génétiques ou biométriques, instruction des plaintes et des réclamations, développement des contrôles, etc.

Compte tenu cependant du fait qu'il y a lieu de clarifier encore l'un ou l'autre problème résiduel, le Gouvernement a préféré reporter l'adoption de l'avant-projet de loi - portant modification 1) de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel; 2) des articles 5 paragraphe (1) lettre a); 9 paragraphe (1) lettre a) et 12 de la loi du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et 3) de l'article 23 paragraphe (2) points 1, et 2, de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias - au début de l'année 2006.

Une nouvelle initiative législative, également annoncée dans la déclaration gouvernementale du 4 août 2004, a par ailleurs été prise le 25 mars 2005 par le

dépôt du projet de loi portant modification de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat (Doc. Parl. 5438). Ce projet qui suit actuellement le cours de la procédure législative a pour objet de porter le nombre des membres du Conseil d'Etat de 21 à 27 avec pour finalité de permettre à la Haute Corporation d'accomplir ses missions dans de meilleures conditions.

Les services du ministère ont encore travaillé sur la transposition de la directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public ainsi que sur un projet de texte permettant l'accès des citoyens aux documents administratifs.

L'année 2005 a en outre permis de faire progresser les travaux parlementaires en relation avec certains projets.

Il en est ainsi notamment du projet de loi portant création de la structure de la Protection Nationale, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 (Doc. Parl. 5347).

D'autre part, un certain nombre de projets de loi entrant dans le champs des compétences du Ministère d'Etat ont fini par être adoptés en 2005 sous forme de loi.

Il s'agit tout d'abord du projet de loi relative au référendum au niveau national (Doc. Parl. 5132) devenu la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national. Ce texte définit un cadre général pour l'organisation des différents types de référendum: le référendum prévu à l'article 51§7 de la Constitution et le nouveau référendum constitutionnel prévu à l'article 114 de la Constitution. À noter dans ce contexte, que le projet de loi initialement proposé par le Gouvernement couvrait tant le référendum que l'initiative populaire en matière législative. La proposition du Gouvernement visait à permettre à un certain nombre d'électeurs de présenter une proposition de loi qui devait être examinée par la Chambre des Députés ou encore d'exiger, sous certaines conditions, qu'une telle proposition de loi qui trouve son origine dans une initiative populaire soit soumise à un référendum. Dans son avis du 12 octobre 2004 concernant le projet de loi relative à l'initiative populaire en matière législative et au référendum, le Conseil d'État a cependant, pour des raisons d'inconstitutionnalité des nouveaux éléments de démocratie directe proposés par le Gouvernement, formulé une proposition de texte qui se limitait à définir un cadre général pour l'organisation des différents types de référendum.

Il y a lieu ensuite de citer le projet de loi portant création a) d'un Comité directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé ; b) d'un Centre de Documentation et de la Recherche sur l'Enrôlement forcé (Doc. Parl. 5348). Ce projet, qui est devenu la loi du 4 avril 2005, a pour objet de mettre en place, d'une part, un Comité directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé, qui est destiné à reprendre le rôle tenu jusqu'à présent par la Fédération des victimes du nazisme enrôlés de force, et, d'autre part, un Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé a essentiellement pour objectif de collecter, d'archiver, de conserver, ainsi que de mettre à la disposition du public les documents relatifs à l'enrôlement forcé.

Les modalités de fonctionnement du Comité directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé ont été fixées par le règlement grand-ducal du 8 juin 2005 et le

Premier Ministre, Ministre d'Etat, a nommé les membres de ce comité par arrêté ministériel du 21 juillet 2005.

L'année 2005 a encore été consacrée à la mise en place des nouveaux dispositifs prévus par deux lois votées en 2004 et qui ont trait aux questions de sécurité du pays. Il s'agit plus particulièrement de la loi du 15 juin portant organisation du Service de Renseignement de l'Etat qui prévoit notamment la création d'un contrôle parlementaire sur les activités du Service de Renseignement, contrôle qui a été instauré pendant l'année 2005, ainsi que de la loi du même jour relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité qui crée notamment une base légale renforcée et cohérente pour fonder les enquêtes de sécurité nécessaires en vue de l'émission des habilitations de sécurité pour les personnes appelées à avoir accès aux pièces classifiées dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

L'année 2005 a finalement été marquée par des événements politiques majeurs qui ont fortement mis à contribution les services du Ministère d'Etat.

Ainsi, la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005 a bien entendu fortement sollicité les personnels du département.

Les services de Ministère d'Etat ont ensuite joué un rôle prépondérant dans la préparation, l'organisation et le déroulement du référendum national du 10 juillet 2005 sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004.

La deuxième moitié de l'année 2005 a entre autres été marquée par l'organisation de différentes tripartites. Il en est résulté une charge de travail non négligeable pour les services du Ministère d'Etat qui assurent notamment le secrétariat du Comité de Coordination Tripartite.

Les services du Ministère d'Etat ont finalement continué de participer aux travaux du Comité de Coordination pour la Modernisation de l'Etat (CCME) créé en 2004 et placé sous l'autorité du Gouvernement en Conseil. Ledit comité a notamment pour objet de coordonner la politique en matière de gouvernance électronique.

\* \* \* \* \*

## C. Les services et organes

### 1. Le Service Information et Presse (SIP)

#### 1. Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne

En 2005, les **travaux de préparation** en vue de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, entamés en 2004, ont été achevés. Un suivi des dossiers a été assuré.

Trois types de **publications**, destinées aux membres de délégations, des médias et des forces de sécurité, dont le concept et le graphisme ont été préparés en 2004, ont été mises à jour et imprimées lors de chaque réunion ministérielle ayant eu lieu au Luxembourg.

Lors de la Présidence luxembourgeoise, le SIP a assuré **la coordination de l'information gouvernementale**.

Le SIP a collaboré de façon étroite avec la rédaction en chef du **site Internet de la Présidence luxembourgeoise** pour ce qui est des textes pour les parties statiques du site et pour ce qui est de la mise à jour des actualités concernant le Premier ministre et son gouvernement en général.

Le SIP a également été en charge de la mise à jour quotidienne de l'«Espace média ». Cette rubrique, qui était réservée exclusivement aux représentants des médias, répondait aux questions concernant les aspects logistiques et organisationnels de la couverture médiatique des réunions informelles et d'autres événements majeurs qui ont eu lieu au Luxembourg. Dans cet espace, les membres de la presse ont pu s'accréditer en ligne, télécharger les guides des médias et les guides *Who's Who ?*, ainsi que les photos d'actualité. Plus de 800 représentants des médias se sont accrédités via le site [www.eu2005.lu](http://www.eu2005.lu). Le SIP avait reçu l'aval de la Commission nationale pour la protection des données en ce qui concerne la création d'une base de données par le biais de la procédure d'accréditation.

Le site Internet de la Présidence [www.eu2005.lu](http://www.eu2005.lu) a attiré en moyenne 4.300 internautes par jour.

Le Broadcasting Centre Europe a été chargé de la **couverture audiovisuelle** des réunions informelles à Luxembourg dans le cadre de la Présidence. Les conférences de presse de ces réunions ont été transmises en direct sur le site Internet de la Présidence. Un archive permet de visualiser les diverses conférences de presse sur ce même site.

En vue de la **cérémonie de signature du traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie** à l'Union européenne le 25 avril 2005 à l'Abbaye de Neumünster, la couverture médiatique de la cérémonie a été organisée. Un arrière-fond avec un visuel spécial a été créé afin d'aménager la verrière de l'Abbaye de Neumünster ; un

livret accompagnant la cérémonie a été édité. En collaboration avec Broadcasting Center Europe, la diffusion en direct de la cérémonie de signature a été assurée.

Le SIP a été le **producteur d'une émission télévisée hebdomadaire sur la Présidence** qui a comporté des reportages sur l'actualité politique de la semaine ainsi que sur des aspects organisationnels de la Présidence. Chaque émission a comporté un volet d'actualité politique avec une intervention d'un ministre luxembourgeois, ainsi qu'un volet organisationnel qui a permis de jeter un regard dans les coulisses. L'émission, d'une durée de 30 minutes, a été diffusée sur la chaîne TV .dok ("*den oppene kanal*") et sur RTL 2 ("*den zweeten RTL*"). Au total, 14 émissions ont été produites et diffusées entre le 3 avril et le 3 juillet 2005.

Lors d'une **journée portes-ouvertes** des institutions européennes à Bruxelles le 30 avril 2005, le SIP a organisé un stand d'informations sur la Présidence luxembourgeoise, à l'entrée du bâtiment du Conseil européen à Bruxelles. Au total, quelques 5.000 personnes sont passées au stand et se sont vues remettre des gadgets de la Présidence.

## **2. Référendum sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe – *Communicating Europe***

En vue du référendum du 10 juillet 2005, le Service information et presse en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et la Commission européenne a réalisé une **campagne d'information et de sensibilisation** afin d'informer au mieux les citoyens sur le contenu de la Constitution pour l'Europe et sur ses enjeux.

Cette campagne s'est fondée sur divers supports d'information, tels que **la documentation, l'affichage, l'Internet, une campagne radio et TV** ainsi que des **annonces dans la presse écrite**.

La première étape de la campagne était la distribution, fin mars, à tous les ménages, d'un dépliant sur le référendum – une première initiative pour familiariser les citoyens avec les enjeux du référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe. Une seconde brochure, plus détaillée, fut distribuée à tous les ménages en mai 2005. À partir de la mi-mai les informations du gouvernement autour de la Constitution européenne se sont multipliées et intensifiées avec l'impression de 30 000 exemplaires du traité constitutionnel, l'insertion de dix annonces différentes dans la presse écrite, la diffusion de douze spots radio et d'un spot TV.

En complément à la campagne grand public, des actions ont été organisées en direction **des décideurs politiques, économiques et sociaux** ainsi que **des écoles et des jeunes** (argumentaires et forums de discussion).

Le SIP a assuré la conception, la rédaction en chef ainsi que l'alimentation du **site Internet** spécialement mis en place dans le cadre du référendum ([www.verfassung-fir-europa.lu](http://www.verfassung-fir-europa.lu)). Trois sessions de *chat* menées par des membres du gouvernement ont été organisées début juillet 2005.



Une **étude réalisée à l'issue de la campagne** a montré que 85 % des personnes se souvenaient spontanément d'avoir vu la campagne au sujet du traité constitutionnel. 61 % des personnes disaient que la campagne leur plaisait tout à fait ou plutôt.

### ***Communicating Europe***

Dans le cadre du Plan D, officiellement lancé par la Commission européenne le 13 octobre 2005, le gouvernement luxembourgeois a décidé de mettre en place un groupe de travail, constitué de membres du Ministère des Affaires étrangères et du SIP, dont le but est de **prolonger et d'animer le débat sur l'Union européenne entamé dans le cadre du référendum** sur le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Les travaux de ce groupe de travail, préparés en 2005, devront s'étaler sur les années 2006 et 2007.

Le SIP a régulièrement assisté à des réunions organisées par les institutions européennes à Bruxelles. Au sein du groupe de travail « information » du Conseil de l'Union européenne, les grandes priorités de la politique d'information et de communication européenne étaient également au centre des discussions.

### **3. Communication de crise**

Le SIP est régulièrement représenté dans des réunions concernant la protection nationale. Dans ce contexte, le SIP a participé à deux exercices européens s'inscrivant dans le contexte de la gestion de crise. Son rôle fut celui de coordonner et d'organiser la communication de crise.

Un échange de vues avec le responsable du département communication du centre de crise national belge a eu lieu afin de mettre au point un système d'échange d'information en cas de crise transfrontalière. Il a été retenu qu'un échange des « bonnes pratiques » se fera régulièrement.

### **4. Information gouvernementale et relations presse**

En matière **d'information gouvernementale**, le SIP a poursuivi son développement et sa réorganisation en vue de l'optimisation des services mis à disposition du public, des médias, des administrations et des membres du gouvernement.

La Présidence a permis de resserrer les liens entre le SIP et les divers **correspondants en communication dans les ministères**. Des contacts réguliers ont eu lieu entre le SIP et les chargés de communication ministériels.

Le SIP a continué de coordonner l'information gouvernementale à destination des médias. Une des tâches dans ce contexte consiste à gérer quotidiennement le flux d'information entre, d'une part, les ministères, administrations et services et, d'autre part, les organes de presse nationaux et internationaux.

Dans ce cadre, les communiqués de presse résumant les travaux du Conseil de gouvernement sont rédigés au sein du SIP en collaboration avec le Secrétariat général du Conseil de gouvernement.

**L'alimentation et la mise à jour quotidienne du portail de l'information gouvernementale [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)** sont une des tâches majeures du SIP. Le site constitue un important vecteur de la communication gouvernementale à destination du grand public, de la presse nationale et internationale et de tout autre organe intéressé par l'actualité gouvernementale. En 2005, la fréquentation du site a augmenté par rapport aux années précédentes, ce qui est dû particulièrement à l'incidence positive et l'interrelation avec le site Internet de la Présidence [www.eu2005.lu](http://www.eu2005.lu).

Le site [www.elections.public.lu](http://www.elections.public.lu) a été adapté quant à son contenu pour les besoins des élections communales d'octobre 2005.

Le SIP est le premier point de contact pour la presse nationale et internationale sollicitant **des interviews avec les membres de gouvernement luxembourgeois**.

En raison de la Présidence luxembourgeoise et du référendum national sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe, les demandes d'interview de la part de la presse internationale ont connu une hausse sans précédent en 2005, en particulier à l'adresse du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères. Ainsi, un total de plus de 300 demandes d'interviews de la part des médias internationaux a été enregistré et géré pendant le premier semestre 2005 pour le Premier ministre seul.

Le SIP assure le contact quotidien avec de nombreux représentants des médias nationaux et internationaux en quête d'information sur l'actualité gouvernementale. Le SIP se charge, soit de fournir directement des réponses aux questions posées par les médias, soit de trouver dans les divers départements ministériels les interlocuteurs adéquats s'il s'agit de questions plus techniques. Pendant la Présidence, le SIP a pu élargir et consolider son réseau de contacts médiatiques internationaux.

Le SIP a par ailleurs assuré la communication et la couverture médiatique lors des déplacements du Premier ministre et des membres du gouvernement à l'occasion de visites officielles, visites de travail et missions à l'étranger.

Le SIP se charge d'un **vaste monitoring de la presse audiovisuelle nationale et internationale** et assure la réalisation de transcriptions de reportages, de commentaires et d'interviews avec les membres du gouvernement diffusés par les médias audiovisuels nationaux et internationaux. Les verbatims susceptibles d'intéresser les divers départements ministériels sont diffusés de façon quotidienne.

Le SIP assure par ailleurs la transcription de discours de membres du gouvernement si ceux-ci ne sont pas disponibles de façon écrite.

## **Elections communales**

Dans le cadre des élections communales d'octobre 2005, le SIP était d'une part partenaire du ministère de l'Intérieur et du Centre informatique de l'État pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de transmission électronique des résultats du scrutin en temps réel vers les médias luxembourgeois et étrangers ainsi qu'à d'autres intéressés, tels les partis politiques. Un site Internet a été construit, permettant au public de suivre les résultats des élections en direct. L'excellente collaboration entre les partenaires lors de ces préparations est à souligner.

D'autre part, le SIP a élaboré, en concertation avec les partis politiques et les médias concernés, la campagne médiatique officielle pour les élections communales qui consistait essentiellement en la diffusion de spots promotionnels des partis politiques ainsi que de tables rondes diffusées par les trois médias concernés par la campagne officielles, c'est-à-dire RTL Radio et Télé Lëtzebuerg ainsi que Radio 100komma7.

## **5. Relations publiques**

**La couverture médiatique des membres du gouvernement luxembourgeois en déplacement officiel à l'étranger** est organisée et gérée par le SIP. Outre l'organisation de la couverture médiatique des visites du président du gouvernement, le SIP a couvert également des déplacements officiels d'autres membres du gouvernement, notamment du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire (Mali et Sénégal), du ministre de la Justice et de la Défense (Etats-Unis d'Amérique) et du ministre de l'Économie (Inde, Émirats arabes unis et Jordanie).

**L'organisation et l'encadrement des délégations média étrangères accompagnant les membres de gouvernement et d'autres personnalités politiques en visite au Luxembourg** sont également gérés par le SIP.

Il y a lieu de noter que les activités du SIP dans ces domaines ont été en forte augmentation au premier semestre de l'année 2005 par rapport aux années précédentes; ceci était dû notamment aux nombreuses activités gouvernementales s'inscrivant dans le contexte de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

A l'instar des années précédentes, le SIP a continué à porter son assistance aux chargés de communication de **la Cour grand-ducale en vue des relations de celle-ci avec les médias**.

Il était dès lors la mission du SIP d'organiser et de coordonner **la couverture médiatique des funérailles de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte** en début du mois de janvier 2005.

Le SIP a arrangé en outre le programme média et encadré les représentants des organes de presse luxembourgeois lors de deux visites d'État de LL.AA.RR. en République slovaque et en Bulgarie. L'organisation de la couverture médiatique de la mission de promotion économique au Moyen Orient, qui fut présidée par le chef d'État, était également de la compétence du SIP.

La prise en charge des représentants des médias lors de la visite officielle du président de la République fédérale d'Allemagne Horst Köhler ainsi que lors de la visite d'État du président de la République du Mali au Luxembourg fut aussi coordonnée par le SIP.

Le SIP a en outre prêté assistance au département Communication de la Philharmonie dans l'organisation de la couverture médiatique de **l'inauguration de la salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte**.

Par ailleurs, le SIP a mis en place le dispositif presse à l'occasion de la **Fête nationale** et des cérémonies s'inscrivant dans le cadre de **la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Libération**.

Le SIP assiste régulièrement la délégation luxembourgeoise dans l'organisation des conférences de presse lors des Conseils de l'Union européenne qui se déroulent au Luxembourg au cours des mois d'avril, de juin et d'octobre.

## **6. Revues de presse et agences**

Au cours de l'année 2005, le SIP a quotidiennement publié trois **revues de presse** ainsi que des **revues de presse spéciales**. Pour les ambassades et les représentations permanentes à l'étranger, ces revues de presse constituent souvent le seul moyen d'accès aux informations politiques luxembourgeoises du jour et représentent donc une source d'information précieuse.

Le SIP s'est doté **d'outils informatiques performants et améliorés** qui permettent des recherches dans une banque de données. Les articles contenus dans la base de données sont accessibles par le biais d'un **intranet** sur le réseau de l'administration gouvernementale ainsi que par un **extranet**, accessible par *login* et mot de passe personnalisé. Ces sites, des outils électroniques d'information continue, permettent au lecteur de consulter de façon ciblée les articles qui l'intéressent. D'un point de vue technique, les défis majeurs ont été la centralisation des informations, la possibilité d'un accès personnalisé et le développement de fonctions puissantes de recherche permettant de couvrir toutes sortes de besoins d'information individuels.

Conjointement avec le département information gouvernementale et relations presse, le département revues de presse et agences s'est occupé du **monitoring audiovisuel** de la presse nationale et internationale.

Pour compléter son offre, le SIP a consulté et diffusé aux différents ministères les dépêches des **agences de presse** DPA, AFP, FACTIVA. De même, il a collecté quotidiennement des informations sur divers sites de journaux publiés sur Internet concernant le gouvernement luxembourgeois ou le Luxembourg.

## **7. Communication avec le citoyen**

Dans le contexte de **l'identité visuelle du gouvernement**, le SIP a finalisé la charte graphique qui accompagne l'utilisation du logo et ce en collaboration avec le comité interministériel en charge de l'application cohérente de l'identité graphique. Afin d'assurer une utilisation homogène du logo, le SIP a continué à élaborer, pour toutes les institutions en ayant formulé le besoin, les logos et les templates demandés de papier à en-tête et de fax. Ainsi ont été conçus plus de 300 logos et papiers à en-tête.

Dans le cadre de la **promotion de l'image de marque du pays**, le SIP a élaboré une interface de courtes séquences vidéo des différentes régions du pays, permettant de télécharger et d'assembler différents extraits de film.

Au cours de l'année 2005, le SIP a continué ses travaux pour **le nouveau site Internet [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu)**, en attendant sa mise en ligne officielle par le Centre informatique de l'Etat.

Il s'agissait ainsi d'alimenter le site en fonction de l'actualité et de mettre à jour régulièrement les 700 pages qui le constituent. Parallèlement, de nouveaux éléments multimédia furent créés, tel qu'une application *flash* sur l'histoire du Luxembourg, un quiz ou encore des vues panoramiques du pays.

[www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) est le nouveau site de présentation et de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, qui fait découvrir à l'internaute la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays. Il se veut le principal portail public du Grand-Duché de Luxembourg sur Internet.

Le SIP a organisé, encadré et a assuré le suivi des **émissions politiques « tribune libre »**.

Le SIP a participé aux réunions de la Commission instituée par la loi du 3 août 1998 sur **la promotion de la presse écrite**.

## **8. Domaine éditorial**

Le SIP a édité au cours de l'année 2005 un certain nombre de **nouvelles publications** couvrant différents domaines spécifiques :

*A propos des langues* (versions française, allemande et anglaise) décrit la situation linguistique au Luxembourg : après un bref aperçu historique de l'emploi des langues dans le pays, elle aborde les différents usages en vigueur au sein de l'Etat, l'église et l'école, entre autres, et montre comment la population vit cette situation. Il s'agit d'une refonte complète de la publication éditée en 1999 pour la première fois.

*L'ambassade du Luxembourg à Washington* (versions française et anglaise) est une brochure de présentation de l'ambassade du Luxembourg à Washington, mélange d'histoire et de décoration.

Le *Guide de rédaction* est un outil de référence destiné aux agents de l'État, élaboré dans le but d'harmoniser les pratiques rédactionnelles des administrations gouvernementales.

*La protection des données*, (version portugaise) a pour but d'informer le grand public au sujet de la législation en matière de protection des données à caractère personnel. Cette publication a été réalisée en collaboration avec la Commission nationale pour la protection des données.

En 2005, **les publications suivantes ont été mises à jour** et rééditées :

*Tout savoir sur le Luxembourg*, versions française, allemande, anglaise et espagnole ; *Panorama Luxembourg*, version française, allemande et anglaise ; *Les Institutions du Grand-Duché de Luxembourg*.

La **diffusion de brochures et d'ouvrages de promotion du Luxembourg et de son gouvernement**, édités par le SIP, a été supervisée.

Le SIP a en outre perfectionné un système statistique concernant la diffusion de ses publications. Ces statistiques ont révélé qu'au cours de 2005, le SIP a diffusé plus

de 55 000 brochures (brochures réalisées spécifiquement dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise exclues).

Le SIP a assuré la **couverture photographique des événements qui ont marqué l'actualité gouvernementale en 2005**. Ces photographies sont diffusées à la presse, mises en ligne sur [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) et intégrées dans des publications du SIP.

Le SIP assure la coordination et la révision des **traductions** demandées pour ses propres besoins (communiqués, dossiers, publications, discours, etc.)

## 9. Technologies de l'information

Afin de fournir un **environnement de travail rapide, fiable et performant**, de gros chantiers ont été mis en œuvre en 2005 : tous les PC ont été remplacés par de nouveaux modèles, des baies de disques dur ont été acquises afin d'offrir un espace de stockage accru, et une imprimante grand format est venue compléter les dispositifs de publications du SIP.

2005 a également vu débuter le projet de **restructuration de l'architecture des serveurs**, qui s'étalera sur deux ans. L'adoption d'application permettant la surveillance de l'état des serveurs et l'installation automatisée de logiciels sur le parc informatique du SIP ont déjà été réalisées et permettent un gain de temps significatif. Les **misés à jour** vers des applications plus récentes et plus performantes ont également été effectuées. Les serveurs ont été **virtualisés** ce qui apporte une meilleure répartition de la charge de travail et une plus grande fiabilité.

Les technologies de la communication ne sont pas en reste, puisque les anciens smartphones ont été remplacés par les nouveaux Nokias Communicator.

De **nouvelles applications ont été développées** à la demande du personnel du SIP. Il s'agit notamment du logiciel de gestion des contacts, qui a fait l'objet d'une soumission publique, et du logiciel de gestion des interviews (encore en cours de développement). D'autres systèmes, comme le monitoring audio-visuel ont été largement améliorés. Enfin une analyse fonctionnelle a été menée pour l'implémentation d'un nouveau portail web avec des fonctionnalités avancées.

Pour **valoriser le fond documentaire**, le SIP a entrepris de numériser l'ensemble des « Bulletins d'information et de documentation ». Ce processus permet d'avoir une copie électronique de ces publications papier, ce qui les met à l'abri des détériorations du temps et en facilite la consultation. De même toutes les photos de la base de données du SIP seront désormais archivées dans un système dédié (Digital Asset Management) qui permet une recherche efficace sur ce type de documents.

\* \* \* \* \*

## **2. Le Service des Médias et des Communications**

### **Introduction**

#### **Les médias et les communications sous Présidence luxembourgeoise**

L'année 2005 a été marquée surtout par la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne au premier semestre. Le secteur audiovisuel luxembourgeois a profité de la Présidence et a organisé plusieurs conférences majeures au Luxembourg, notamment le séminaire sur la télévision haute définition (TVHD), le séminaire sur la révision de la directive « Télévision sans Frontières » (TVSF), un séminaire dans le cadre du programme MEDIA, ainsi que le colloque ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers).

Consciente de la contribution que le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) apporte à la réalisation des objectifs de Lisbonne, la Présidence luxembourgeoise a lancé les discussions sur le plan d'action i2010.

La Présidence a participé activement à la préparation de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Tunis en novembre 2005.

Les conférences ainsi que les différentes activités de la Présidence seront élaborées plus en détails dans les chapitres correspondants.

L'année 2005 fut aussi marquée par des développements très prometteurs dans le domaine de la diversification du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). On peut noter particulièrement l'implantation au Grand-Duché de grandes entreprises comme A.O.L. et Amazon.

### **1. Le paysage des médias luxembourgeois en 2005**

#### **1.1. La télévision**

##### **1.1.1. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg**

Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement, dans le cadre du dispositif de concession/permission du 26 avril 1995, d'assurer un service public de radio et de télévision luxembourgeoise. Le service public de télévision comprend obligatoirement des émissions consacrées à l'information, à la culture, aux sports et aux communautés étrangères ainsi que la retransmission de certains événements exceptionnels.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du programme étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions lui accordées par le Gouvernement pour ses autres programmes. Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2005 le plafond prévu, qui augmente de 6% par an, a atteint 6.282.000 €. Après 10 ans d'application du dispositif de concession, le modèle de financement du programme de télévision luxembourgeois n'a pas connu de dérapage et son application devrait donc pouvoir continuer jusqu'à son terme en

2010. Le plafond a même été dépassé à plusieurs reprises (y compris en 2005), et les sommes afférentes ont été mises en réserve afin de pouvoir faire face à d'éventuelles insuffisances de recettes à l'avenir.

### **1.1.2. Les programmes luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA**

Cette catégorie de programmes comprend ceux qui visent, outre le public résidant, également un public non résidant dans un ou plusieurs autres pays et qui sont diffusés par CLT-UFA depuis le Luxembourg en ayant recours à une fréquence terrestre luxembourgeoise.

Ces programmes pour lesquels CLT-UFA bénéficie de concessions luxembourgeoises étaient en 2005 les programmes francophones *RTL9* et *RTL Shopping* (canal 21 au Sud), *RTL TVi* (canal 24) et *Club RTL* (canal 41 en numérique), les programmes de langue néerlandaise *RTL4* (canal 49) et *RTL5* (canal 21 au Nord). En outre CLT-UFA bénéficie d'une concession pour le canal 7 utilisée pour retransmettre en numérique au Luxembourg le programme français M6.

Sont venus s'ajouter au cours de 2005 le programme néerlandophone *RTL7* et, en fin d'année le programme francophone *Plug TV*. Pour ces deux programmes, précédemment sous licence néerlandaise respectivement belge, CLT-UFA a demandé des concessions luxembourgeoises en application de la directive européenne « Télévision sans Frontières », étant donné que les décisions éditoriales sur la programmation sont prises au Luxembourg par les responsables de la société éditrice de ces chaînes, à savoir CLT-UFA S.A, établie au Luxembourg.

### **1.1.3. Les programmes luxembourgeois par satellite**

Au niveau de cette catégorie de programmes, la situation est restée inchangée par rapport à l'année précédente.

Parmi les chaînes diffusées par le système de satellite ASTRA, nous retrouvons le programme *Nordlicht*, une chaîne consacrée à la région nord de notre pays, la chaîne parlementaire *Chamber TV* qui retransmet les débats publics de la Chambre des Députés ainsi que la chaîne *Liberty TV*, dédiée aux voyages.

En outre, la chaîne *T.TV* (anciennement *Tango TV*) partage une capacité satellitaire sur le système ASTRA avec le programme de téléachat dénommé *Luxembourg Shopping*, diffusé par la société *Luxembourg Broadcasting S.A.*. Enfin, le programme *RTL Télé Lëtzebuerg* est également transmis partiellement et en mode numérique par ASTRA.

### **1.1.4. Les programmes luxembourgeois par câble**

Rappelons que cette catégorie de programmes comprend les programmes qui sont principalement communiqués au public en empruntant un réseau câblé servant à titre principal à la retransmission de programmes de télévision et de radio destinés au public.



En 2005, les chaînes suivantes ont été transmises sous le couvert d'une concession pour programme luxembourgeois par câble : .dok, den oppene Kanal, T.TV (anciennement Tango TV), Nordlicht TV et Uelzechtkanal.

### **1.1.5. L'offre de bouquets numériques au public luxembourgeois**

La population luxembourgeoise est en mesure de recevoir un nombre important de programmes de télévision diffusés en clair dans différentes langues, soit par l'intermédiaire des réseaux câblés et antennes collectives, soit au moyen d'un équipement de réception numérique pour le satellite.

Certains réseaux câblés, comme ceux de Ettelbrück, de la Coditel ou de la Sogel par exemple, ont commencé à proposer à leurs abonnés une offre de programmes supplémentaires transmis en numérique et pouvant être reçus par les abonnés moyennant un décodeur numérique.

Il n'en reste pas moins que les grands bouquets numériques satellitaires de nos pays voisins ne sont toujours pas officiellement commercialisés au Luxembourg. De même de nombreux programmes gratuits diffusés par satellite ne peuvent pas être reçus au Luxembourg parce qu'ils sont cryptés. Les opérateurs de télédistribution par câble éprouvent également des problèmes à obtenir le droit d'intégrer les chaînes en question dans leur offre de programmes. Ce problème s'explique par l'acquisition des droits de diffusion par les organismes de radiodiffusion, par territoires nationaux, pratique qui constitue un véritable obstacle à la libre circulation des programmes de télévision en Europe. Conscient du fait que ce problème risque de s'aggraver avec le passage généralisé à la diffusion en numérique, le gouvernement poursuit ses efforts dans la recherche d'une solution sur le plan européen ou au moins au niveau national.

## **1.2. Les réseaux de communication télévisuelle**

### **1.2.1. Les réseaux câblés de télédistribution**

Le Luxembourg fait partie des pays où la pénétration du câble comme moyen de réception des programmes de télévision est parmi les plus élevées en Europe. Quelque 90% des ménages sont abonnés à un réseau câblé. Il s'agit cependant en partie de réseaux isolés de petite taille, appartenant à des associations ou à des Communes.

Certains télédistributeurs, notamment les plus grands, ont procédé à la modernisation de leurs réseaux, en élargissant la bande passante et en aménageant un canal de retour. Plusieurs de ces opérateurs offrent à présent, à côté de la transmission de programmes de télévision et de radio (le plus souvent en analogique), un accès à large bande à Internet, voire même la téléphonie.

### **1.2.2. La diffusion numérique terrestre**

Plusieurs pays européens se sont dès à présent lancés dans la diffusion terrestre de la télévision numérique (T-DVB).

Au Luxembourg la diffusion télévisuelle numérique terrestre n'était pas une première priorité compte tenu de la large pénétration de la câblodistribution. De premiers tests ont cependant été effectués dès 2000. Un groupe de travail a été mis en place afin de définir les priorités luxembourgeoises en ce qui concerne la coordination de fréquences pour la télévision numérique terrestre et en vue de préparer la position du Luxembourg en ce qui concerne la conférence régionale de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) dont la première phase a eu lieu en 2004 et dont les travaux devraient s'achever en 2006. Après qu'une première étude réalisée par Broadcasting Center Luxembourg (BCE) a permis d'identifier les meilleures fréquences disponibles et pouvant servir de référence pour la coordination des fréquences, un deuxième volet s'est concentré sur des essais concrets sur le terrain.

En effet depuis juillet 2002 une première fréquence luxembourgeoise a été mise en service pour la diffusion numérique, à savoir le canal 41. Il est utilisé par la CLT-UFA pour la diffusion terrestre du programme Club RTL et a servi en même temps à réaliser des tests et à gagner de l'expérience sur le terrain en matière de diffusion numérique terrestre, y compris pour la réception mobile. Dans ce but deux émetteurs supplémentaires ont été mis en service en 2004, de façon à rendre opérationnel un réseau SFN (Single Frequency Network) comprenant trois émetteurs synchronisés et couvrant la capitale et une bonne partie du Sud du pays. Au cours de l'année 2005 les projets en vue du passage au numérique de la diffusion terrestre au Luxembourg ont avancé de façon décisive. Ainsi un premier multiplex avec des programmes à rayonnement international est prévu pour mars 2006 et la mise en service d'un multiplex numérique regroupant les différents programmes visant le public résidant pourrait être réalisée en automne 2006.

### **1.2.3. Le système de satellites ASTRA**

La société SES ASTRA, ayant son siège à Betzdorf, bénéficie d'une concession de l'Etat luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio.

Actuellement 12 satellites ASTRA sont en orbite à trois positions différentes de l'arc géostationnaire. 7 satellites sont co-positionnés à la position 19,2° Est, trois à la position 28,2° Est et deux à la position 23,5° Est.

A partir de ces positions orbitales les programmes et services transmis par ASTRA atteignent d'après les estimations de SES ASTRA 102 millions de ménages en Europe, dont 41 millions par réception directe et les autres par l'intermédiaire des réseaux câblés. Au total les satellites ASTRA transmettent plus de 1400 programmes de radio et de télévision.

Aucun satellite ASTRA n'a été lancé en 2005. Toutefois deux nouveaux satellites sont actuellement en construction et un autre satellite a été commandé en 2005. Ils serviront principalement au remplacement de satellites arrivant en fin de vie.

Au niveau du groupe, SES Global réunit une flotte d'une quarantaine de satellites. Au cours de 2005, le groupe s'est engagé dans l'acquisition de New Skies, une société exploitant 5 satellites, couvrant en partie les principales zones dans lesquelles SES Global manquait de capacités.

En 2005, ASTRA a commencé à transmettre les programmes de télévision en haute définition. Les groupes allemands Premiere et Pro7/Sat1 ont été les premiers à se lancer. Canal Sat en France et BSkyB au Royaume Uni ont annoncé le lancement de la TVHD pour 2006 et ont pris en location des répéteurs sur ASTRA à cette fin.

Au cours de 2005 SES Global a procédé au rachat d'une partie de ses propres actions. Les actions rachetées ont été annulées par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2005. Les actionnaires publics ont participé à cette opération.

Finalement il reste à signaler que la Commission Européenne a adressé en décembre un avis motivé au Luxembourg parce qu'elle considère que par le biais de la concession accordée à SES ASTRA l'Etat luxembourgeois s'est réservé des droits spéciaux qui sont susceptibles d'être incompatibles avec la liberté de circulation des capitaux au sein de l'Union Européenne. Le Gouvernement a un délai de deux mois pour répondre à la Commission.

### **1.3. La radio sonore**

La loi modifiée du 27 juillet 1991 prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certains relèvent de la compétence de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion (CIR), à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

#### **1.3.1. Les programmes de radio à rayonnement international**

Deux programmes de radio diffusés par la CLT-UFA font actuellement partie de cette catégorie : le programme de radio francophone RTL transmis par l'onde longue (234 KHz) et le programme germanophone RTL Radio transmis par les fréquences d'onde moyenne 1440 KHz et par les fréquences FM 93,3 MHz et 97,0 MHz.

La CLT-UFA a également remis en service des émetteurs d'ondes courtes afin de diffuser ses programmes francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone dans la nouvelle norme numérique DRM (Digital Radio Mondiale) lancée à l'occasion de la « Internationale Funkausstellung » en août à Berlin. Dès à présent les transmissions numériques se font également pendant une partie de la journée en ondes moyennes.

## **1.3.2. Les programmes de radio à émetteur de haute puissance**

### **1.3.2.1. Le programme RTL Radio Lëtzebuerg**

Le service public à assurer par la CLT-UFA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 en contrepartie de ses concessions concerne non seulement le programme de télévision mais aussi le programme de radio en langue luxembourgeoise, à savoir le programme RTL Radio Lëtzebuerg. Il s'agit certes d'un programme à finalité commerciale, mais la CLT-UFA a contracté l'engagement de diffuser un programme de radio comprenant des émissions d'informations générales diffusées aux heures de grande écoute. Le programme doit respecter le pluralisme dans la présentation de l'actualité et des idées.

### **1.3.2.2. La radio socioculturelle**

En 2005, la permission accordée à l'établissement de radiodiffusion socioculturelle lui permettant de diffuser le programme de radio à émetteur de haute puissance dénommé « de radio100,7 » sur la fréquence 100,7 est venue à échéance.

A la demande de l'établissement, la permission a été renouvelée pour une durée expirant le 31 décembre 2015. Les conditions stipulées dans le cahier des charges sont restées inchangées. Rappelons que le programme est exempt de publicités mais que le parrainage est autorisé.

## **1.3.3. Les radios à émetteur(s) de faible puissance**

Ces programmes de radio relèvent de la compétence de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion. Ils comprennent les quatre radios à réseau d'émission ainsi que les radios locales. Le lecteur trouvera en annexe la liste complète des programmes à réseau d'émission et des radios locales avec leurs fréquences respectives.

### **1.3.3.1. Les radios à réseau d'émission**

Les quatre radios à réseau d'émission qui émettent leurs programmes depuis 1992/93 sont largement complémentaires dans leur contenu. Radio Latina diffusé par la Société européenne de Communication sociale s.à r.l. est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée. DNR diffusé par la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise est une radio généraliste. Radio ARA diffusé par la s.à r.l. ALTER ECHOS est une radio de type associatif, enfin Eldoradio diffusé par la société Luxradio s.à r.l. est une radio essentiellement musicale. Les permissions ont une durée de dix ans. En 2002 elles ont toutes été renouvelées par la Commission Indépendante de la Radiodiffusion au profit des mêmes bénéficiaires pour une nouvelle durée de dix ans. Le Gouvernement a également renouvelé les autorisations d'émettre.

Suite à un appel public de candidatures lancé par le Gouvernement, la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l. s'est vue attribuer en 1999 une permission qui lui permet de relayer par la fréquence de haute puissance 107,7 MHz à

Blaschette le programme transmis par son réseau. Le programme reste soumis au contrôle de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion. Cette permission aussi bien que l'autorisation d'émettre ont également été renouvelées en 2002, et ce jusqu'au 31 décembre 2010.

### **1.3.3.2. Les radios locales**

En 2005 on dénombrait 15 radios locales émettant en FM depuis différents emplacements à travers le pays (cf. liste des programmes en annexe). Trois de ces radios émettent depuis un émetteur commun en se partageant le temps d'antenne. Suite à un appel public de candidatures, la Commission Indépendante de la Radiodiffusion avait accordé trois nouvelles permissions en 2002, mais pour diverses raisons seulement une des trois radios a commencé ses émissions en 2005.

Lors de sa réunion du 5 octobre 2005, la Commission Indépendante de la Radiodiffusion a pris la décision de retirer la permission du programme « Radio WAKY » émettant sur la fréquence 107,0 MHz à Hesperange avec effet immédiat à partir de la notification par courrier recommandé à l'a.s.b.l. AIR FM le 6 octobre 2005.

### **1.3.4. La radio numérique**

La radio numérique peut se présenter sous différentes formes. Elle existe depuis de nombreuses années sous la forme de programmes de radio transmis par satellite en sous-porteuse de programmes de télévision. Elle est également transmise par les satellites géostationnaires dans la norme DVB utilisée pour la télévision numérique. Dans certaines régions du monde, et notamment aux Etats-Unis, des systèmes satellitaires sont spécialement dédiés à la diffusion de bouquets de programmes radiophoniques à péage pour une réception mobile et portable. Enfin la radio numérique se présente dans l'Internet sous forme d'un streaming en protocole IP. Plusieurs des programmes de radio luxembourgeois précités ont recours à l'une ou l'autre de ces techniques de diffusion numérique. Aucune de ces modalités de transmission ne se prête cependant pour une réception à la fois mobile et gratuite, conforme aux habitudes d'écoute de la majorité des auditeurs. C'est à cette attente que devait répondre le DAB et de façon plus récente le DRM.

#### **1.3.4.1. T-DAB (Terrestrial Digital Audio Broadcasting)**

Le Service des Médias et des Communications, en coopération avec l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) et en association étroite avec les radios luxembourgeoises, a suivi de près l'évolution de l'introduction du DAB terrestre en Europe depuis plusieurs années. L'objectif reste en principe d'être prêt pour lancer rapidement ce nouveau mode de diffusion numérique dès que sa percée se sera confirmée sur le marché européen. Jusqu'à présent le DAB ne s'est pas encore imposé sur le marché en Europe, sauf au Royaume Uni.

La mise en place de réseaux de diffusion se poursuit dans plusieurs pays européens, mais d'autres semblent avoir renoncé à l'introduction du T-DAB ou ont même décidé de l'abandonner après un lancement peu réussi. Au Luxembourg la modification de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a introduit une base légale pour la réglementation du DAB terrestre, mais il n'y a actuellement pas de projet concret

de mettre en œuvre cette technologie. Les fréquences initialement réservées au T-DAB sont désormais dans certains pays envisagés pour un usage multimédia (DMB) pour la réception mobile de contenus vidéo.

#### 1.3.4.2. Digital Radio Mondiale (DRM)

A côté du DAB terrestre basé sur la diffusion de programmes par des blocs de fréquences, le Gouvernement suit avec intérêt l'évolution concernant la norme numérique DRM qui pourrait permettre dans un avenir relativement proche le passage au numérique de la diffusion en ondes courtes, en ondes moyennes et en ondes longues. La CLT-UFA y voit une possibilité de revaloriser les fréquences luxembourgeoises. Le Broadcasting Center Europe a mis en place différents émetteurs DRM en ondes courtes et en ondes moyennes et CLT-UFA diffuse désormais ses programmes RTL francophone et germanophone en numérique. L'introduction des récepteurs DRM sur le marché est prévue pour 2006.

#### 1.4. La presse écrite

Onze organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg SA
La Voix du Luxembourg	Saint-Paul Luxembourg SA
Tageblatt	Editpress Luxembourg SA
Le Quotidien	Lumédia SA
Lëtzebuerger Journal	Editions Lëtzebuerger Journal SA
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	Zeitung SA
Télécran	Saint-Paul Luxembourg SA
Revue	Editions Revue SA
Le Jeudi	Editpress Luxembourg SA
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzebuerger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence a été fixé par règlement grand-ducal du 29 mars 2005 à un montant de 369.000 €, puis refixé par le règlement grand-ducal du 12 novembre 2005 à 376.500 €, ce qui donne une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 125.500 € complétée par une subvention par page rédactionnelle de 107,96 €.

Voici les montants alloués en 2005 aux différents organes, part fondamentale et subventions par pages rédactionnelles confondues :

Luxemburger Wort	1.324.089	€
La Voix du Luxembourg	819.515	€
Tageblatt	1.400.572	€
Le Quotidien	897.752	€
Lëtzebuenger Journal	507.225	€
Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	320.125	€
Télécran	302.711	€
Revue	315.608	€
D'Lëtzebuenger Land	214.768	€
Woxx	184.181	€
Le Jeudi	295.321	€
Total	6.631.058	€

### 1.5. L'évolution du marché publicitaire

Dans le cadre de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, le Gouvernement s'est doté d'un instrument de mesure des investissements publicitaires au Luxembourg. Cet instrument est communément dénommé "pige publicitaire". La pige publicitaire représente d'une part un moyen de mesure des investissements publicitaires des annonceurs mis au service des professionnels du secteur. Elle sert d'autre part à la Commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire, instituée par la loi du 27 juillet 1991 précitée, comme un moyen de surveillance de l'équilibre des investissements publicitaires dans le paysage médiatique luxembourgeois.

Début 2005 le SMC avait recouru pour l'établissement de la pige publicitaire à la procédure d'attribution de marché par soumission publique. Ainsi la société PRODIALOG située à Nospelt s'est vu attribuer la charge de prestation de la pige pour le Gouvernement. Elle succède en cela à la société TNS-ILReS.

Etant donné que le nouveau prestataire a dû s'organiser en interne et mettre en place un système efficient de gestion des données actuelles et surtout de l'historique des données de la pige depuis 1993, un certain délai d'apprentissage a dû être accordé au nouveau prestataire, de sorte que les données du 2<sup>ième</sup> semestre 2005 ne deviendront publiques qu'en 2006.

Au premier semestre 2005, les investissements publicitaires ont baissé de -1%. Cette tendance couvre la plupart des supports, à l'exception des hebdomadaires +5%, de la radio +0%, l'affichage +4% et les folders +12%. Les recettes publicitaires des quotidiens ont baissé de -3% au premier semestre 2005.

## **2. Les organes créés par la loi sur les médias électroniques**

### **2.1. La Commission Indépendante de la Radiodiffusion (CIR)\***

La Commission indépendante décide notamment de l'attribution et du retrait des autorisations des radios locales et des radios à réseau d'émission, en agissant en toute indépendance vis-à-vis du Gouvernement.

Par ailleurs, elle conseille le Gouvernement à propos de l'attribution d'autorisations à d'autres programmes. Elle donne notamment son avis consultatif avant toute attribution d'une concession à un programme luxembourgeois de télévision ou de radio par câble ou par satellite.

La CIR a été recomposée par arrêté grand-ducal du 15 avril 2005. Elle est désormais composée comme suit : Président: M. Georges Santer, Premier Conseiller à la Cour supérieure de Justice.

Membres: M. Joseph Anen, Directeur de journal en retraite

M. Joseph Lahr, Professeur-ingénieur

M. Thierry Hoscheit, Président du Conseil de la concurrence

Me Marc Thewes, Avocat à la cour.

Au cours de l'année 2005, la Commission Indépendante de la Radiodiffusion (la « Commission ») a rendu neuf avis.

Dans la réunion du 28 octobre 2005, la Commission a pris la décision de prolonger de 5 ans 2 permissions pour radios locales venant à échéance le 3 décembre 2005.

Lors de la réunion du 5 octobre 2005, la Commission a pris la décision de retirer la permission du programme « Radio WAKY » émettant sur la fréquence 107,0 MHz à Hesperange avec effet immédiat à partir de la notification par courrier recommandé à l'a.s.b.l. AIR FM le 6 octobre 2005.

La décision de retrait de la permission de radio W.A.K.Y. a été prise après que la Commission eut constaté des violations graves répétées par ce programme des dispositions de la loi modifiée du 27 juin 1991 et du cahier des charges fixant les conditions auxquelles l'a.s.b.l. AIR FM était autorisée à exploiter le programme.

Par ailleurs, des mesurages entrepris au mois de septembre 2005 ont permis de constater que Radio WAKY 107,0MHz dépassait à ce moment de manière très considérable la puissance d'émission autorisée par la loi.

L'instruction a encore révélé que le programme de radio bénéficie de ressources financières provenant de la publicité supérieures à la limite légale. Dans les faits, la station de Radio WAKY n'est plus exploitée par le permissionnaire a.s.b.l. AIR FM, mais elle est utilisée pour mettre en œuvre un projet commercial.

\* Ce chapitre a été rédigé par la CIR, organisme indépendant.



## 2.2. Le Conseil National des Programmes\*

Entamée en 2003, l'étude sur le paysage médiatique luxembourgeois a été finalisée en 2005. Avec la présentation des résultats, le CNP a franchi une étape importante dans le domaine de la régulation : des analyses et comparaisons, dans cette forme et envergure, n'ont jamais été réalisées au Luxembourg. De cette prise en considération découlerait une clarification, nécessaire aux yeux du CNP, du rôle et des missions de l'organe de surveillance des médias audiovisuels.

Depuis lors, le document dans son entièreté et en particulier le volet « code de conduite », ce dernier se composant de 18 points fondamentaux et universellement reconnus, ont guidé le CNP dans sa tâche de régulateur.

Le Conseil de Presse luxembourgeois, quant à lui, a déclaré qu'il tiendra compte du code de conduite du CNP dans ses réflexions sur la réforme de son propre code de déontologie.

Les élections communales de 2005 furent pour le CNP l'occasion d'adresser des recommandations aux opérateurs de l'audiovisuel. Ces réflexions ont surtout visé l'accès et la présentation équitables à l'antenne des différents partis politiques présentant des candidats.

En matière d'éducation aux médias, le CNP a élaboré, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, des concepts de cours de formation continue et des conférences pour le personnel enseignant sur le thème de l'éducation aux médias. Le cycle de formation, qui s'est déroulé fin 2005 et qui continuera en 2006, a pu être réalisé avec le concours du partenaire allemand du CNP, la « Landesanstalt für Medien NRW, LfM ».

Lors de la rencontre du CNP avec la « Medienkommission » de la LfM, les collègues allemands ont retracé leurs expériences en matière de service public. Ces données aideront le CNP dans son analyse approfondie sur la définition et la mission de service public qu'il entend mener pendant l'année 2006.

En vue de donner aux personnes malentendantes l'accès aux informations de base, le CNP a recherché et déniché des solutions de réalisation de sous-titrages. Bénéficiant de l'appui du Ministère de la Famille, ce projet devra se concrétiser en 2006.

Les rencontres régulières de l'EPRA, la plate-forme des instances de régulation, ont figuré au programme européen du CNP tout comme la participation du Conseil au groupe de haut niveau des présidents des régulateurs à Bruxelles. Sollicité à plusieurs reprises lors du débat sur la diffusion et la surveillance en Europe de chaînes télévisées provenant de pays tiers, le CNP a plaidé pour une collaboration rapprochée des autorités de régulation dans ce domaine avec l'installation d'un échange d'information systématisé. Le CNP a approfondi ses réflexions sur la compétence territoriale des autorités de régulation dans sa contribution à la consultation publique lors du processus de révision de la directive « Télévision sans frontières ».

L'année écoulée fut aussi marquée par une série de travaux préparatifs en vue des changements auxquels le CNP sera confronté à partir de 2006.

\* Ce chapitre a été rédigé par le CNP, organisme indépendant.

### **3. Le paysage audiovisuel européen**

#### **3.1. Les activités au niveau communautaire**

##### **3.1.1. Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne**

###### **3.1.1.1. Conseil Culture/Audiovisuel et Groupe de travail audiovisuel**

Sous présidence luxembourgeoise, un accord en première lecture sur la recommandation relative au patrimoine cinématographique a pu être obtenu. Ce texte apportera une contribution significative à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine cinématographique européen. Cette recommandation, et en particulier ses dispositions en matière de collecte, catalogage, préservation et restauration des œuvres cinématographiques, constituera pour les Etats un outil précieux au service de la valorisation de la dimension tant culturelle qu'économique du cinéma.

La Présidence luxembourgeoise a pris le relais des présidences précédentes pour continuer l'examen de la proposition du Parlement européen et du Conseil portant sur la mise en œuvre d'un programme de soutien au secteur audiovisuel européen (Media 2007), doté d'un budget de € 1.055 millions. La présidence a obtenu une orientation générale partielle sur le texte, excluant les dispositions financières, dans l'attente d'un accord sur les perspectives financières de l'UE.

###### **3.1.1.2. Séminaire européen sur l'évolution du programme Media**

Ce séminaire, co-organisé par la Présidence et la Commission, avait pour objectif d'aborder les défis que doit relever l'industrie européenne du cinéma en matière d'accès au marché. 150 professionnels du cinéma européen originaires de 28 pays différents s'étaient rendus au Luxembourg à cette occasion.

Les participants au séminaire ont souligné la dimension économique du secteur de la production audiovisuelle et l'importance du programme MEDIA pour sa promotion et sa compétitivité. Le séminaire s'est concentré sur des initiatives destinées à renforcer les structures de l'industrie et à promouvoir l'esprit d'entreprise.

Dans trois ateliers, les thèmes suivants ont été discutés et des recommandations ont été formulées :

- Formation : Comment stimuler l'esprit d'entreprise ?
- Développement : La première marche vers un marketing et une distribution efficaces.
- Promotion et marketing international : un défi pour le cinéma européen.

### **3.1.1.3. Séminaire « Télévision sans Frontières »**

Ensemble avec la Commission européenne, la Présidence luxembourgeoise a organisé à Luxembourg au Centre culturel de rencontre Neumunster les 30 et 31 mai 2005 un séminaire sur la révision de la directive dite « Télévision sans Frontières » intitulé : « Quelle régulation des Médias à l'ère de la convergence: En faire plus avec moins? ».

Faisant suite à un premier tour de consultation publique par la Commission européenne et la mise en place d'un groupe de réflexions réunissant les experts du secteur, le séminaire a réuni les représentants des Etats membres et des autorités de régulation nationales pour discuter les orientations d'une nouvelle directive.

Les discussions étaient centrées autour de trois thèmes, à savoir le champ d'application de la directive (Les mêmes dispositions légales pour les mêmes contenus audiovisuels ?), les règles applicables à la publicité (Comment concilier aspects commerciaux et protection de l'intérêt général ?) et la promotion du contenu audiovisuel européen.

Chacun des trois thèmes était introduit par un expert pour être discuté ensuite par un panel de représentants de différents organismes ou institutions et groupes d'intérêt, y compris la Commission européenne et le Parlement européen, les entreprises du secteur et les utilisateurs.

Une large place était réservée aux séances de questions-réponses, permettant aux experts nationaux de participer activement à la discussion.

Les conclusions étaient tirées par Fabio Colasanti, Directeur général de la Direction générale Société de l'Information et Médias de la Commission européenne. A l'issue du séminaire, certains grands axes de la réforme se dessinaient plus clairement dans les esprits des participants. Le terrain était ainsi bien préparé pour la Conférence audiovisuelle organisée par la présidence britannique à Liverpool.

Ensemble avec RTL Group et le consortium DRM (Digital Radio Mondiale), la Présidence luxembourgeoise a invité les participants à une visite du site des émetteurs radio de Junglinster, où les anciens émetteurs d'ondes longues et ondes courtes côtoient désormais les émissions de RTL en radio numérique.

## **3.2. Conseil de l'Europe**

### **3.2.1. L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel (OEA)**

Institué en 1992, l'Observatoire européen de l'audiovisuel est un centre unique de collecte et de diffusion de l'information sur l'industrie audiovisuelle en Europe. Organisation européenne de service public, l'Observatoire regroupe actuellement 35 Etats membres – dont le Luxembourg - et la Communauté européenne, représentée par la Commission européenne. Né sous les auspices d'Eureka Audiovisuel, il s'inscrit dans le cadre juridique d'un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe. Il travaille en collaboration avec des organismes partenaires, les organisations professionnelles du secteur et un réseau de correspondants.

L'OEA, dont le siège est à Strasbourg, est constitué d'un réseau de partenaires, de correspondants et d'organisations professionnelles européennes. Il s'agit du plus grand réseau d'information à caractère scientifique sur les questions audiovisuelles en Europe.

En 2005, l'OEA était placé sous la présidence de la Slovaquie.

Relevons ici les quatre bases de données en ligne qui intéressent non seulement les professionnels du secteur des médias :

[LUMIERE](#) – base de données sur les entrées des films en Europe

[KORDA](#) – base de données sur les aides publiques au cinéma et à l'audiovisuel en Europe

[MERLIN](#) – base de données d'informations juridiques relatives au secteur audiovisuel en Europe

[PERSKY](#) – Répertoire des programmes de télévision en Europe

Pour de plus amples renseignements, voir sub ([www.obs.coe.int](http://www.obs.coe.int)).

### **3.2.2. Comité d'experts ad hoc multidisciplinaire sur la société de l'information (CAHSI)**

Les 6 et 7 avril 2005, le Service des Médias et des Communications a représenté le Luxembourg dans le Comité d'experts ad hoc multidisciplinaire sur la société de l'information (CAHSI) du Conseil de l'Europe. Le CAHSI a finalisé une déclaration politique sur les principes et lignes directrices pour assurer le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit dans la société de l'information. La déclaration politique fut adoptée lors du 3e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements du Conseil de l'Europe les 16 et 17 mai 2005.

## **4. Services de communications électroniques**

### **4.1. Les activités au niveau national**

#### **4.1.1. La transposition du paquet télécom**

Rappelons que la Commission de la Fonction publique, de la Réforme administrative, des Média et des Communications de la Chambre des Députés a commencé l'examen des projets du paquet télécom par le projet N° 5178 lors d'une première réunion le 2 décembre 2004. Dans sa réunion du 7 décembre 2004, la Commission a décidé d'apporter cinq amendements parlementaires au projet de loi N° 5178. Ces amendements ont été transmis pour avis au Conseil d'Etat fin décembre 2004.

L'avis de la Chambre de Commerce sur les amendements gouvernementaux aux projets N° 5178, N° 5179, N° 5180 et N° 5181 est parvenu au Service en date du 3 janvier. Le Conseil d'Etat a publié son avis sur les amendements proposés par la Commission parlementaire en date du 8 mars. Après l'adoption du rapport sur le projet 5179 le 17 février, cette même Commission a adopté le 14 mars les rapports sur le projet N° 5178 et le projet 5180.

La Chambre des Députés a adopté le paquet télécom dans la séance publique du 28 avril. Dispense du second vote constitutionnel fut accordée par le Conseil d'Etat aux quatre projets le 24 mai, promulgation en a été faite le 30 mai et le paquet a été publié au Mémorial du 7 juin pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

#### **4.1.2. Initiatives gouvernementales pour le développement de l'Internet à haut débit**

En 2004, le Gouvernement luxembourgeois s'était fixé comme objectif d'assurer l'accès au haut débit à tous les citoyens, et ce à des prix raisonnables compte tenu de leur pouvoir d'achat. Plus particulièrement, il avait été retenu que :

Quatre objectifs majeurs ont été identifiés par le Gouvernement :

1. l'accessibilité au haut débit de 95% de la population devrait être possible fin de l'année 2005  
L'accessibilité est définie comme la possibilité offerte aux ménages de pouvoir se connecter à l'Internet haut-débit s'ils le souhaitent. Le Gouvernement luxembourgeois a très tôt reconnu l'importance d'une large disponibilité géographique des technologies d'Internet à haut débit, puisque la généralisation de l'Internet haut débit incite une meilleure intégration des services publics en ligne et du commerce électronique; ces derniers étant liées à la largeur de bande disponible et à son accessibilité.
2. 25% des ménages devraient être connectés à la large bande en 2005
3. toutes les administrations publiques devraient être dotées de connexions à haut débit pour fin 2005

Fin 2005, le bilan est à considérer comme positif, en effet :

1. *Une accessibilité au haut débit de près de 100% atteint en 2005*

L'OCDE signale dans son édition 2005 des "Perspectives de Télécommunications" que le Luxembourg a été le premier pays de l'OCDE à offrir une couverture DSL universelle.

Parallèlement, la présence de réseaux câblés performants (environ un tiers étant bidirectionnels et de capacité suffisante pour offrir des services à haut débit) permet de développer la concurrence au sein du marché des services et des communications à haut débit.

2. *Plus de 25% des ménages connectés à large bande en 2005*

Le scénario du déploiement de l'internet à large bande a été comparable à celui rencontré à la fin des années 90 avec l'ISDN : après un décollage lent et même un retard par rapport aux pays voisins, le Luxembourg a rapidement progressé pour rattraper puis dépasser les autres pays européens, surtout en matière de raccordements DSL dans les ménages (source: TNS-ILReS et STATEC):

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>DSL</b>	<b>1 %</b>	<b>3%</b>	<b>10 %</b>	<b>25 %</b>	<b>36,5%</b>
CATV	-	1%	1%	3%	3%

modem					
<b>Total haut débit</b>	<b>1%</b>	<b>4%</b>	<b>11%</b>	<b>28%</b>	<b>39,5%</b>

Dans le contexte du plan d'action eEurope 2005, la Commission avait invité les Etats membres à veiller à ce que la moitié des accès à Internet se ferait par le biais d'un accès à haut débit. En décembre 2005, le Luxembourg a réalisé cet objectif. Parmi les ménages connectés à Internet, 51% disposent d'un accès à haut débit.

3. *Toutes les administrations publiques sont dotées de connexions à haut débit fin 2005*

Entre-temps tous les ministères, administrations et services de l'Etat raccordés au réseau étatique RACINE sont au moins dotés d'une connexion de 256Kbit/s :

36% des connexions ont un débit de 256 Kbit/s

60% des connexions ont un débit de 2Mbit/s

4% des connexions ont un débit de 100Mbit/s

## 4.2. Les activités au niveau communautaire

### 4.2.1. Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne

#### 4.2.1.1. Conseil Télécommunications et Groupe de travail « Télécommunications et société de l'information »

Au niveau des communications électroniques, le Ministre délégué aux Communications a présidé le Conseil Télécommunications du 27 juin 2005. Pour ce qui est des travaux préparatifs des Conseils, les représentants du SMC ont présidé les réunions du Groupe de travail « Télécommunications et Société de l'Information » ainsi qu'une réunion du groupe de travail « Services postaux ».

Le groupe de travail « Télécommunications et Société de l'Information » s'est réuni à dix reprises pour préparer le Conseil européen des Ministres en charge des communications électroniques et de la Société de l'Information. Parmi les dossiers traités les suivants peuvent être mentionnés :

- Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi.
- Décision modifiant la décision n° 2256/2003/CE en vue de la prolongation en 2006 du programme pour la diffusion des bonnes pratiques et le suivi de l'adoption des TIC (MODINIS, cf. ci-après).
- Directive du Parlement européen et du Conseil abrogeant la directive 90/544/CEE du Conseil relative aux bandes de fréquences désignées pour l'introduction coordonnée du système paneuropéen public terrestre de radiomessagerie unilatérale (RMU) dans la Communauté (Directive 'ERMES').
- Communication de la Commission européenne concernant le réexamen de la portée du service universel, en application de l'article 15 de la directive 2002/22/CE

## **4.2.2. Société de l'information**

### **4.2.2.1. La stratégie de Lisbonne et les TIC - l'initiative i2010**

En juin 2005, la Commission européenne a présenté sa communication « i2010 - Une Société d'information européenne pour la croissance et l'emploi ». i2010 est l'initiative politique qui succède à partir de 2006 au plan d'action eEurope. i2010 tient compte de l'importance attribuée au secteur des nouvelles technologies dans le cadre du réexamen de la stratégie de Lisbonne.

La Présidence luxembourgeoise a fermement soutenue l'initiative de la Commission européenne dans ce dossier.

i2010 vise à contribuer au développement d'une économie numérique ouverte et compétitive, tout en mettant en évidence les TIC comme moteur pour l'inclusion et la qualité de vie. L'initiative s'articule autour de trois piliers, à savoir l'achèvement d'un espace européen unique de l'information, le renforcement de l'innovation et de l'investissement dans les TIC afin d'appuyer la croissance et l'emploi ainsi que l'achèvement d'une société européenne de l'information afin d'améliorer la qualité des services publics et la qualité de vie.

Au printemps 2000 à Lisbonne, les chefs d'Etat et de Gouvernement avaient adopté une stratégie destinée à faire de l'Union européenne "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable" et "d'une plus grande cohésion sociale". En mars 2005, la stratégie de Lisbonne a été révisée pour se recentrer autour des objectifs de la croissance et de l'emploi, pour être simplifiée dans son articulation et pour être mieux appropriée par les Etats membres à travers l'élaboration de programmes de réforme nationaux.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont continué à jouer un rôle clé dans la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne. Le Conseil ECOFIN et le Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" avaient retenu les "Grandes orientations des politiques économiques et surtout les Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008" destinés à assister les pays membres dans leurs contributions nationales en vue d'une stratégie de Lisbonne révisée.

En juin 2005, la Commission européenne a présenté sa communication « i2010 - Une Société d'information européenne pour la croissance et l'emploi ». i2010 est l'initiative politique qui succède à partir de 2006 au plan d'action eEurope. i2010 tient compte de l'importance attribuée au secteur des nouvelles technologies dans le cadre du réexamen de la stratégie de Lisbonne.

La Présidence luxembourgeoise a fermement soutenue l'initiative de la Commission européenne dans ce dossier.

i2010 vise à contribuer au développement d'une économie numérique ouverte et compétitive, tout en mettant en évidence les TIC comme moteur pour l'inclusion et la qualité de vie. L'initiative s'articule autour de trois piliers, à savoir l'achèvement d'un espace européen unique de l'information, le renforcement de l'innovation et de

l'investissement dans les TIC afin d'appuyer la croissance et l'emploi ainsi que l'achèvement d'une société européenne de l'information afin d'améliorer la qualité des services publics et la qualité de vie.

Tout en étant conforme au document d'orientation du Conseil, la contribution du Ministre délégué aux Communications au programme d'action national a tenu compte des priorités identifiées par la Commission européenne dans sa Communication « i2010 – Une société de l'information pour la croissance et l'emploi »:

De plus, les commentaires reçus des fédérations et associations représentant les entreprises luxembourgeoises (FEDIL, CLC pour UEL) ont été intégrés.

#### **4.2.3. Services postaux**

Le groupe « services postaux » du Comité des Représentants permanents s'est réuni une seule fois sous Présidence luxembourgeoise.

A l'ordre du jour la présentation par la Commission de son deuxième rapport sur la transposition de la directive postale 97/67/EC modifiée par la directive 2002/39/EC, et un échange de vues sur les résultats obtenus par l'Union européenne au Congrès de l'Union Postale Universelle à Bucarest (cf. rapport 2004).

#### **4.2.4. Conférence européenne sur la télévision haute définition (TVHD)**

Dans le contexte de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le SMC a organisé le 7 juin 2005 la « Conférence européenne sur la TVHD » au Cinéma Utopolis, avec le soutien financier de la Commission européenne.

L'objectif de cet évènement était de réunir les secteurs public et privé afin de faciliter les initiatives des acteurs européens pour la télévision haute définition. La conférence a rassemblé 300 délégués représentant les gouvernements des 25 Etats membres, ainsi que les dirigeants du secteur privé / le secteur privé

Les représentants des principaux acteurs du marché ont échangé leurs points de vue sur les enjeux, les opportunités et les problématiques stratégiques de la télévision HD en Europe.

La conférence fut ouverte par Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre délégué aux Communications, suivi de Madame Viviane Reding, Commissaire européenne en charge de la société de l'information et des médias.

Les discussions ont confirmé que chaque niveau de la chaîne de valeur audiovisuelle européenne est confronté à des opportunités et défis spécifiques. Cependant, les commentaires des intervenants ont souligné le besoin d'échanges et de coopération de haut niveau entre toutes les structures impliquées afin que le défi de la TVHD soit une opportunité mutuellement profitable pour les acteurs du secteur audiovisuel.



#### **4.2.5. Le colloque ICANN**

Du 11 au 15 juillet 2005 s'est tenu le colloque ICANN au Centre de Conférences du Kiem (Kirchberg).

L'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) gère certains paramètres techniques de l'Internet, comme l'allocation de l'espace des adresses de protocole Internet (IP) ou encore le système de noms de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD, comme « .com », « .org », etc.) et les codes nationaux (ccTLD, comme « .lu » pour le Luxembourg). Près de 900 experts de l'Internet étaient présents au Luxembourg pour évoquer l'avenir du Réseau des Réseaux. Le Luxembourg était la quatrième ville européenne à remporter l'organisation de cette prestigieuse conférence, qui a contribué à mieux mettre en valeur les atouts du Grand-Duché dans le secteur des communications.

#### **4.2.6. Contributions au niveau des programmes communautaires**

##### **4.2.6.1. eTEN**

eTEN est un programme communautaire destiné à soutenir le déploiement transeuropéen de services basés sur les réseaux de télécommunication (services électroniques). Le programme est géré par la Commission avec l'appui d'un Comité de gestion au sein duquel les Etats Membres sont représentés.

Afin de faciliter aux entreprises intéressées la participation aux appels à proposition, chaque Etat-membre dispose d'un ou de plus « Points de contact nationaux » (PCN).

Au Luxembourg, c'est le Service des Médias et des Communications qui représente le pays au Comité de gestion et qui fait fonction de PCN.

Afin de favoriser la création et l'émergence de partenariats transfrontaliers eTEN, une journée d'information commune pour la Grande Région a eu lieu le 3 mars 2005 à Metz. Initiée par le PCN français, le SMC a participé à l'organisation de cette journée d'information, conjointement avec les représentants belge et allemand, ainsi que la Ville de Metz.

En général, un appel à proposition est lancé une fois par an dans le cadre de eTEN. En 2005, 10 projets comprenant des entités luxembourgeoises ont été soumis, parmi lesquelles 3 vont recevoir un cofinancement.

##### **4.2.6.2. Le programme eContentplus**

Le 15 juin 2005 la Commission Européenne / DG Société de l'information et Médias, localisée à Luxembourg-Kirchberg, avait invité à une réunion d'information pour le récent appel à propositions eContentPlus. Plus de 300 intéressés ont participé à cette journée d'information.

eContentplus, succédant à eContent, a été adapté au nouveau cadre réglementaire (directive Informations du Secteur Public (PSI) et directive Copyright) et au nouveau cadre politique (Stratégie i2010 de la Commission) pour viser davantage les informations du secteur public.

Ainsi eContent*plus* encourage des projets dans trois domaines clés où les forces du marché sont insuffisantes pour stimuler la disponibilité d'une masse critique de données à valeur ajoutée européenne, à savoir les données géographiques, éducatives et culturelles.

Grâce aux journées d'informations organisées au Luxembourg, une large participation des entreprises et des institutions luxembourgeoises aux appels à propositions du programme eContent et eContent*plus* est généralement enregistrée.

Le point de contact eContent*plus* du Luxembourg est géré auprès du Service des Médias et des Communications (contact: [claudine.kariger@smc.etat.lu](mailto:claudine.kariger@smc.etat.lu) ).

### **4.3. Les activités sur le plan international**

#### **4.3.1. Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)**

Dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, le Luxembourg a été chargé de coordonner la position des 25 Etats Membres à l'occasion de la 2<sup>e</sup> réunion préparatoire (PrepCom2) de la 2<sup>e</sup> phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui s'est tenue du 17 au 25 février 2005 au Palais des Nations à Genève.

PrepCom2 a notamment analysé en détail le sujet du financement des technologies de l'information et de la communication pour le développement.

Grâce aux efforts diplomatiques de la délégation luxembourgeoise, un compromis a pu être négocié au sujet de la question épineuse de la création d'un fonds de solidarité numérique. Ce sujet figurait parmi les problématiques les plus controversées du Sommet et en ce sens l'accord obtenu constituait une avancée majeure de la phase préparatoire du Sommet.

PrepCom2 a également pris connaissance du rapport préliminaire du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet. Ce dernier a été constitué pour « étudier la gouvernance de l'Internet et éventuellement proposer des mesures à prendre ». Le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet s'est composé de 40 experts, nommés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. En tant que Présidence du Conseil, le Luxembourg a eu l'honneur d'être représenté au sein de ce groupe d'experts, et ce par le biais du Directeur du Service des Médias et des Communications, M. Jean-Paul Zens.

- SMSI à Tunis du 16 au 18 novembre 2005

La gouvernance de l'Internet et le financement des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement, tels étaient les deux grands thèmes de la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis sous présidence britannique.

En ce qui concerne les résultats du sommet, on peut retenir notamment les mesures suivantes :

- Création du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, destiné à établir entre les multiples parties prenantes (gouvernements, secteur privé, société civile, organisations internationales) un dialogue sur les questions relatives à la gouvernance de l'Internet (ex. : spam, sécurité du réseau, cybercriminalité, adressage et nommage, etc).
- Renforcement de la coopération entre les gouvernements et les organisations chargées de la gestion des tâches essentielles liées à l'Internet (on pense notamment au rôle des gouvernements au sein de l'ICANN).

Bien que les Etats-Unis n'aient pas renoncé au maintien du contrôle par le Department of Commerce sur la *root zone file* et sur ICANN, ils ont toutefois reconnu un certain nombre de principes revendiqués tout au long des derniers mois par l'Union européenne, comme p.ex.

- le besoin d'une plus grande coopération entre toutes les parties prenantes lors de la création de noms de domaines génériques de premier niveau (comme .com, .biz, .net),
- la souveraineté de chaque pays sur son ccTLD (pour le Luxembourg le « .lu »).

Concernant notamment le renforcement de la coopération, le texte adopté à Tunis donne mandat au Secrétaire général de l'ONU de lancer ce processus en faisant appel à toutes les organisations compétentes, qui devront par ailleurs soumettre des rapports annuels à ce sujet.

#### **4.3.2. Union internationale des télécommunications (UIT)**

Le Conseil de l'UIT s'est réuni à Genève du 12 au 22 juillet 2005.

Les principaux sujets à l'ordre du jour étaient l'approbation du budget biennal 2006/2007 (Résolution 1250), l'adoption des plans opérationnels du Secrétariat général et des secteurs des télécommunications, radiocommunications et développement pour la période 2005-2008 (Résolutions 1239, 1240, 1241 et 1242), la mise en oeuvre du recouvrement des coûts appliqué au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite (Décision 482 MOD 2005); la précision des conditions de participation au Conseil d'observateurs représentant des Etats Membres (Décision 524)

(voir <http://www.itu.int/council> )

Le projet de loi no 5499 portant approbation

- de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications et de son annexe ainsi que de la Convention de l'Union internationale des télécommunications et de son annexe, signées à Genève le 22 décembre 1992, telles qu'amendées par

les Conférences de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications à Kyoto, le 14 octobre 1994, Minneapolis, le 6 novembre 1998 et Marrakech, le 18 octobre 2002;

- des résolutions, décisions et recommandations faisant partie des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle de l'Union internationale des télécommunications (Genève 1992) et des Conférences de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications de Kyoto (1994), de Minneapolis (1998) et de Marrakech (2002).

a été déposé à la Chambre des Députés en date du 12 octobre 2005 et le Conseil d'Etat a été saisi pour avis le 6 octobre 2005.

Lors de la 16<sup>e</sup> Conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications tenue à Marrakech en 2002, un certain nombre d'amendements ont été apportés à la Constitution et à la Convention qui règlent le fonctionnement de l'Union internationale des télécommunications. Ces amendements concrétisent pour la majeure partie les efforts entrepris pour consolider les bases financières de l'Union et pour intégrer davantage les représentants du secteur privé dans les travaux.

## **5. La réglementation du traitement des données à caractère personnel**

### **5.1. La loi du 30 mai 2005**

La loi du 30 mai 2005 relative aux dispositions spécifiques de protection des données à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques et portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle a été votée par la Chambre des Députés en date du 28 avril 2005. La dispense du second vote constitutionnel a été accordée par le Conseil d'Etat en date du 24 mai 2005.

La loi transpose en droit national la directive 2002/58/CE dénommée directive « vie privée et communications électroniques » du 12 juillet 2002. Cette directive remplace la directive 97/66/CE. La directive « vie privée et communications électroniques » est une réglementation sectorielle eu égard à la réglementation générale qu'est la directive 95/46/CE.

La « directive vie privée et communications électroniques » tient compte des évolutions récentes et prévisibles dans le domaine des services et des technologies des communications électroniques.

Lors du vote de la loi précitée, la Chambre des Députés a adopté une motion invitant le gouvernement à lui soumettre dans les meilleurs délais un projet de loi révisant la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et qui tient compte de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de cette loi.

## **5.2. Projet de modification de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel**

Un projet portant modification

- de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- des articles 5 paragraphe (1) lettre a); 9 paragraphe (1) lettre a) et 12 de la loi du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et
- de l'article 23 paragraphe (2) points 1. et 2. de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias

vient d'être approuvé par le conseil de Gouvernement.

Les modifications de la loi du 2 août 2002 ont pour objet de simplifier de façon substantielle les formalités administratives obligatoires en matière de traitement de données à caractère personnel et de clarifier certaines dispositions de la loi de 2002.

La simplification du régime de notification des traitements passe avant tout par le biais d'une extension de la liste des cas d'exemptions ainsi que par la suppression de la notification simplifiée qui devient obsolète face aux exemptions proposées. Parmi les nouveaux cas d'exemptions on trouve par exemple les traitements mis en œuvre aux seules fins de journalisme ou d'expression artistique ou littéraire.

L'allègement du régime d'autorisation se traduit essentiellement par une réduction des catégories de traitements soumis à autorisation préalable. Ainsi par exemple les traitements de données relatives à la santé autres que les données génétiques qui sont nécessaires aux fins de la médecine préventive, de diagnostics médicaux et d'administration de soins ou de traitements sont désormais soumis à notification, alors qu'auparavant ils relevaient du régime de l'autorisation.

Pour les données sensibles, telles que les données génétiques ou bio-métriques, l'exigence de l'autorisation préalable est maintenue.

Le nouveau régime d'autorisation préalable impose un délai de réponse à la Commission nationale pour la protection des données qui sera de 3 mois à partir de la réception de la demande. Le silence de la Commission nationale pendant plus de 3 mois ne vaudra pas refus implicite mais « autorisation provisoire ». Toutefois lorsque la complexité d'une demande l'exige, la Commission nationale peut se livrer à un examen plus détaillé du dossier en demandant des précisions supplémentaires, d'où le délai supplémentaire pour l'instruction d'une affaire étant de 9 mois. En cas de silence gardé par la Commission nationale au-delà de la durée maximale de 12 mois, l'autorisation est réputée acquise.

L'objectif de l'avant-projet est d'alléger la charge administrative qui pèse actuellement sur les entreprises dans la mesure où cette charge est sans plus-value pour la protection de la vie privée et les libertés individuelles. Il s'agit aussi de remédier à l'engorgement de la Commission nationale pour la protection des données afin de lui permettre de réorienter ses moyens d'action vers des activités

jugées prioritaires telles que l'examen de projets sensibles comme ceux relatifs aux données génétiques et bio-métriques.

## **6. Activités de promotion du secteur des médias et des communications**

Le secteur des médias et des communications a connu en 2005 un développement prometteur.

La décision d'implantation au Luxembourg de A.O.L., d'Amazon et autres a largement contribué à accroître la visibilité du Grand-Duché sur la scène internationale.

La transaction eBay / Skype a encore attiré l'attention des sociétés spécialisées dans le domaine des technologies de l'information et des communications sur notre pays.

La compétitivité du Grand-Duché dans le secteur des médias et des communications dépend largement de la qualité du réseau et des services de communications et notamment de la connectivité internationale. Le Ministre, ensemble avec l'ILR, a chargé un cabinet d'experts internationaux d'examiner ensemble la qualité de la connectivité internationale et le cas échéant de faire des propositions pour combler les déficits éventuels. L'étude a été réalisée en étroite collaboration avec les représentants du secteur, à savoir la FEDIL (groupe de travail TIC) et la Confédération luxembourgeoise du Commerce (CLC), avec ses deux affiliés APSI (Association des professionnels de la société de l'information) et OPAL (Opérateurs alternatifs). En cas de constat d'éventuelles déficiences le ministre proposera les mesures appropriées pour remédier à celles-ci.

Du 24 au 28 janvier 2005, le Ministre délégué aux Communications a conduit une mission de prospection aux Etats-Unis, ensemble avec le Ministre de l'Economie. La délégation a rencontré des représentants de AOL, Amazon, Apple, eBay, Microsoft et Yahoo.

Afin de présenter les avantages du Luxembourg pour les sociétés actives dans le domaine des communications électroniques et des médias, le SMC a entamé la mise à jour des différents supports de promotion. Fin 2005, une nouvelle brochure de présentation a été éditée sous le sigle de Mediaport : « Luxembourg : The European Content and Data Hub. »

## **7. Le fonds national de soutien à la production audiovisuelle**

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), du régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres, etc.

Le Conseil d'administration du Fonds est composé de représentants des membres du Gouvernement ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel, la culture, les finances, l'économie, ainsi que d'un représentant de l'Administration des contributions et d'une personnalité reconnue pour ses compétences en matière cinématographique et audiovisuelle. La gestion journalière du Fonds est assurée par une équipe de sept personnes.

### 7.1. Les aides financières sélectives

Le Fonds a bénéficié d'une dotation budgétaire de € 4.500.000.

Le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 23 demandes (pour 25 en 2004) ayant sollicité une aide financière sélective (6 demandes d'aide à l'écriture et/ou au développement, 17 demandes d'aide à la production).

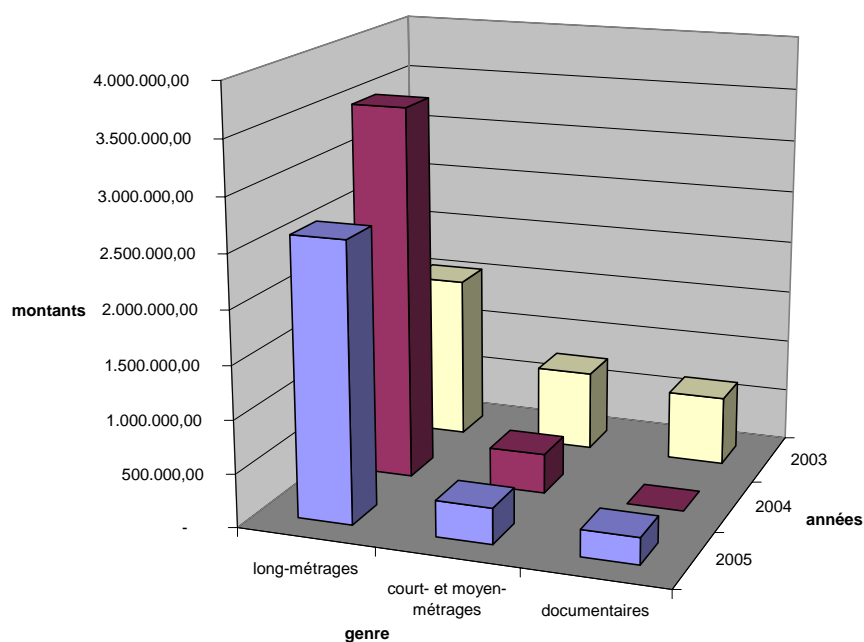
14 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective (pour 18 en 2004) pour un montant total de € 3.348.259 (pour € 3.885.679 en 2004).

Le montant de ces aides financières sélectives se répartit comme suit :

- aides à l'écriture et/ou au développement pour un montant total de € 150.000, ce qui représente une diminution de 30,24% par rapport à l'année 2004 (€ 215.000)

- aides à la production pour un montant de € 3.198.259 (pour € 3.627.893 en 2004), soit une diminution de 11,84%

Comparaison répartition aides financières sélectives à la production 2005/2004/2003



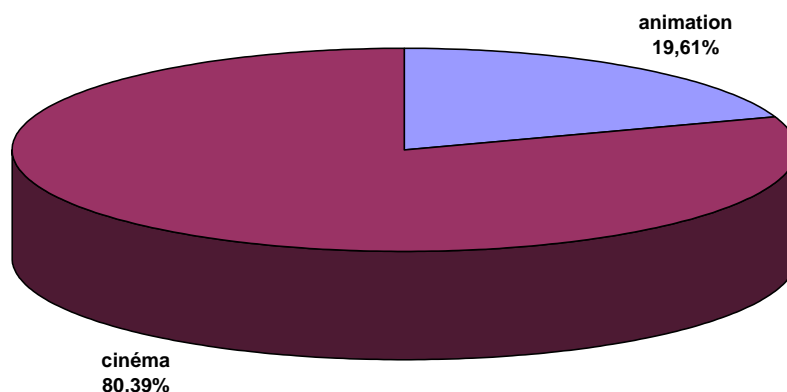
## 7.2. Les certificats d'investissement audiovisuel

Au niveau du régime des certificats d'investissement audiovisuel, 28 demandes ont été examinées par le Fonds et 22 œuvres ont bénéficié des avantages de la loi pour l'exercice 2005.

26.200.000 € ont été investis dans la production audiovisuelle au Luxembourg notamment dans les salaires des producteurs, réalisateurs, comédiens, techniciens, ainsi que dans les services spécialisés du secteur de l'audiovisuel, l'Horeca, les grandes surfaces, les PME du bâtiment, etc.

La contribution financière du gouvernement au secteur de la production audiovisuelle par le biais du système des certificats d'investissement audiovisuel s'élève pour 2005 à €7.860.000 (soit 30% du total des dépenses éligibles) contre €9.480.000 en 2004.

Répartition des certificats d'investissement audiovisuel émis en 2005 (estimation)



## 7.3. Promotion et autres activités du Fonds

En 2005, dans le cadre de sa mission de promotion du développement du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds était représenté à plusieurs manifestations et festivals internationaux.

### 7.3.1. Marchés et Festivals

A l'occasion de la **55<sup>e</sup> Berlinale** (du 11 au 21 février), le Fonds avait choisi l'actrice luxembourgeoise Sascha Ley pour représenter le Grand-Duché à la manifestation « Shooting Star » organisée par la « European Film Promotion ».

Au **Marché du film de Cannes** (du 11 au 22 mai) le Fonds était représenté avec un pavillon au Village international. Monsieur Jean-Louis Schiltz, ministre délégué aux



Communications, assistait à Cannes à la rencontre ministérielle « Journée européenne du cinéma » organisée par la Commission européenne et le Festival.

Dans le cadre du **Festival international du film d'animation à Annecy** (du 6 au 11 juin), le Fonds participait avec un stand servant d'ombrelle à plusieurs sociétés de production d'animation luxembourgeoises.

Sur invitation des responsables du **Festival du film du nouveau cinéma latino-américain de La Havane à Cuba** (du 6 au 16 décembre) des responsables du Fonds et de l'ICAM (Instituto do cinema audiovisual e multimedia) ont présenté dans le cadre des « Journées du film luxembourgeois et portugais » six films luxembourgeois (Jaime, Fado Blues, Os Imortais, Bye Bye Blackbird, J'ai toujours voulu être sainte et Nha Fala) au public international, aux acheteurs et distributeurs sud-américains ainsi qu'à la presse.

Un grand nombre de productions nationales ont connu des succès au-delà des frontières luxembourgeoises à des Festivals de renom :

Le « Léopard d'Argent » du 58<sup>ème</sup> Festival du Film de Locarno a été attribué au film « **Brudermord** », produit par Tarantula Luxembourg et réalisé par Yilmaz Arslan.

Le court-métrage « **Butterflies** » du jeune réalisateur luxembourgeois Max Jacoby, a été primé avec le « Prix U.I.P (United International Pictures) du meilleur court-métrage européen » à la 62<sup>ème</sup> Mostra di Venezia.

Le long-métrage « **Bye Bye Blackbird** », produit par SAMSA Film et réalisé par Robinson Savary, était en compétition officielle au **Festival du Film international de Tokyo**. Parallèlement à ce Festival, l'Ambassade du Luxembourg avait organisé une exposition des photographies de ce film et le vernissage a eu lieu en présence d'une partie de l'équipe du film et du directeur du Fonds National de soutien à la production audiovisuelle. « Bye Bye Blackbird » a également gagné trois prix majeurs au Festival du film de Taormina.

Il est important aussi de souligner que le documentaire « **Heim ins Reich** » du réalisateur luxembourgeois Claude Lahr a reçu le prestigieux « Grand Prix recherche Historique » au Festival de l'art de l' UNESCO à Paris.

Notons encore que les productions luxembourgeoises « Your name is Justyna » (Hémisphère Films), « Miss Montigny » (Samsa Films), « Der Henker » (Samsa Films), Belhorizon (Tarantula Luxembourg) et « Bye Bye Blackbird » (Samsa Films) figuraient dans la sélection officielle du « Festival des films du Monde à Montréal ».

### **7.3.2. Autres activités**

L'édition 2005 du « Lëtzebuurger Filmpräis » a eu lieu le 10 octobre 2005 dans l'enceinte de l'ancienne brasserie à Clausen. Le « Filmpräis » récompense les meilleures contributions artistiques et techniques des derniers 18 mois du cinéma luxembourgeois. Neuf prix ont été décernés.

La soirée était précédée d'une semaine consacrée entièrement au cinéma luxembourgeois.

Le Fonds a contribué financièrement à **Strategics** visant la formation continue en marketing et en financement de films ainsi que pour la première fois en 2005 à **EAVE** (Les entrepreneurs de l'audiovisuel). EAVE est un programme de formation professionnelle intensif et innovant, destiné aux producteurs de films, télévision, fiction et documentaire et autres professionnels du secteur de l'audiovisuel. Strategics et EAVE sont deux initiatives soutenues par le Programme MEDIA PLUS de l'Union européenne.

Par ailleurs, le Fonds a également soutenu la 9<sup>e</sup> édition du **Cinénygma** Luxembourg International Film Festival du 13 au 19 novembre 2005.

Le **MEDIA Desk Luxembourg** exerce, depuis 1992, un rôle d'interface entre le programme MEDIA Plus et les producteurs luxembourgeois. Afin de participer à ce programme, les professionnels de l'audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

La proposition de prolongation du Programme MEDIA jusqu'au 31 décembre 2006 a été approuvée ce 26 avril 2004 par le Conseil des Ministres. En plus, le 14 juillet 2005, la Commission européenne a adopté la proposition pour la nouvelle génération du programme de l'audiovisuel pour la période 2007-2013.

## ANNEXE

### Liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2005

#### TELEVISION

##### Programmes radiodiffusés à rayonnement international

<i>Programme</i>	<i>Mode de diffusion</i>	<i>Organisme de radiodiffusion</i>
RTL Tvi	Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Club RTL	Terrestre Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
RTL4	Terrestre Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre Canal 21 à Hosingen Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
RTL 9	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et belge Bouquet TPS	CLT-UFA S.A.
RTL Shopping	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et belge Eutelsat Bouquet TPS ASTRA bouquet CanalSat	CLT-UFA S.A.

RTL 7	Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Teleshop 4	Terrestre Canal 49 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Teleshop 5	Terrestre Canal 49 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Teleshop 7	Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Plug TV	Terrestre numérique Canal 24	CLT-UFA S.A.

### Programme radiodiffusé visant le public résident

Programme	Mode de diffusion	Organisme de diffusion
RTL Télé Lëtzebuerg	Terrestre ( Canal 27 à Dudelange) Satellite ASTRA (partiellement, en numérique)	CLT-UFA S.A.

### Programmes luxembourgeois par satellite

Programme	Mode de diffusion	Organisme de diffusion
Liberty TV	Satellite ASTRA en numérique	Liberty TV.com S.A.
Nordlicht TV	Satellite ASTRA en numérique	Nordlicht s.à.r.l.
T.TV	Satellite ASTRA en numérique	Everyday Media S.A.
Luxembourg Shopping	Satellite Astra en numérique	Luxembourg Broadcasting S.A
Chamber TV	Satellite ASTRA en numérique	Chambre des députés

### Programmes luxembourgeois par câble

Programme	Mode de diffusion	Organisme de diffusion
Nordlicht TV	Certains réseaux câblés	Nordlicht s.à r.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.

T.TV	Certains réseaux câblés	Everyday Media S.A.
DOK	Certains réseaux câblés	DOK TV S.A.
Chamber TV	Certains réseaux câblés	Chambre des députés

## RADIO SONORE

### Programme radiodiffusé à rayonnement international

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL 5990 KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.
RTL Radio	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM 6095KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.

### Programmes de radio à émetteur de haute puissance

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.

### Programmes de radio à réseau d'émission

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM	Société européenne de communication sociale s.à.r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM	Alter Echos s.à.r.l.
Eldorado	105,0 FM 107,2 FM	Luxradio s.à.r.l.

## Programmes de radios locales

Programme	Fréquences	organisme de radiodiffusion
RADIO CHALLENGER	102,2 FM	Radio Animation Club Differdange a.s.b.l.
RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.
RADIO LNW	102,2 FM	Coraly a.s.b.l.
RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.
LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann-Bétebuerg a.s.b.l.
RCB	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.
RADIO GUDD LAUN	106,1 FM	Radio Gudd Laun a.s.b.l.
RADIO AMIZADE	106,1 FM	Radio Amitiés a.s.b.l.
RADIO R.S.RECKENG	106,5 FM	Radio Sympa a.s.b.l.
RADIO ACTIF 106,5 EECHESTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.
ROM –LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.
RADIO WAKY*	107,0FM	Air FM a.s.b.l.
CITY FM	100,2 FM	Imagine Music Luxembourg a.s.b.l.

\*retrait de la permission par la CIR en septembre 2005

## Programme luxembourgeois par câble

Programme	Mode de diffusion	organisme de radiodiffusion
SUNSHINE RADIO	Certains réseaux câblés	Everyday Media S.A.

\* \* \* \* \*

### 3. La Commission d'Economies et de Rationalisation

En 2005, les activités de la Commission d'Economie et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

#### 1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2006 (numerus clausus).

Par lettre-circulaire du 29 mars 2005, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a invité les départements ministériels à évaluer leurs besoins en personnel supplémentaire pour l'exercice 2006 et à les déclarer à la Commission d'Economies et de Rationalisation.

La tendance des dernières années, qui a vu le total des demandes visant la création de postes à tâche complète tombant sous le numerus clausus s'établir à un niveau élevé, s'est confirmée et s'est même amplifiée. Pour 2006, ce total a en effet dépassé pour la quatrième fois consécutive le cap des 1.000 demandes pour s'établir à 1.169 demandes de renforcement, niveau jamais atteint depuis la mise en place au début des années 70 du numerus clausus.

Les statistiques reproduites ci-après documentent la croissance rapide des effectifs ainsi que l'évolution du « numerus clausus » et du « hors numerus clausus » sur la période choisie.

#### Numerus clausus

#### hors numerus clausus

Exercice	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement postprimaire	Autres Engagements		Total
1970	100			n.d.	100
1971	100			n.d.	100
1972	100			n.d.	100
1973	100			n.d.	100
1974	100			n.d.	100
1975	100			n.d.	100
1976	75			n.d.	75
1977	100			n.d.	100
1978	100			n.d.	100
1979	75	75		n.d.	150
1980	75			n.d.	75
1981	75	33	1	n.d.	109
1982	30	30	29	n.d.	89
1983	45	35	6	n.d.	86
1984	76	35	50	n.d.	161
1985	83	40	10	n.d.	133
1986	108	30	20	n.d.	158
1987	83	30	16	n.d.	129

1988	65	30	25	n.d.	120
1989	136	35	10	n.d.	181
1990	139	30	10	6	185
1991	139	30	20	15	204
1992	122	35	5	/	162
1993	121	30	5	76	232
1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	/	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	/	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	115	415
2001	191	50	50	50	341
2002	250	90	50	45	435
2003	311	50	50	128 <sup>(1)</sup>	539
2004	90	50	50	422 <sup>(2)</sup>	612
2005	230	50	50	130 <sup>(3)</sup>	460
<b>TOTAL</b>	<b>4.017</b>	<b>1.010</b>	<b>575</b>	<b>1.371</b>	<b>6.973</b>

(1) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(2) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et 270 ouvriers forestiers à tâche complète.

(3) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999, ni les renforcements dits « hors numerus clausus » d'avant 1990.

Au cours d'une série d'examen contradictoires avec les responsables des différents ministères, la Commission a essayé de se faire une idée précise des priorités des services concernant leur renforcement de façon à lui permettre de formuler ses propositions au plus près des réalités du terrain. Son avis y relatif a été présenté en date du 28 septembre 2005.

Sur base des propositions formulées par la Commission d'Economies et de Rationalisation, le Conseil de Gouvernement, lors de sa séance du 14 octobre 2005, a décidé de retenir 259 nouveaux engagements à opérer en 2006, à savoir :

## Engagements nouveaux à opérer en 2006

Ministère/Département	Administration/Service	Engagements retenus	Remarques/Justifications
Ministère d'Etat	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance	1 attaché de Gouvernement	Fonction d'historien/chercheur, lancement d'un programme de recherche sur l'histoire luxembourgeoise de la seconde guerre mondiale (agent occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
	Conseil économique et social	1 employé S 1 employé D	Pérennisation du Secrétariat permanent et commun du Comité économique et social de la Grande Région (agents occupés à durée déterminée à l'heure actuelle)
	Service Information et Presse	3 attachés de Gouvernement	Sollicitations accrues au niveau de la gestion du site Internet du Gouvernement Intensification des activités dans le domaine du monitoring de la presse audiovisuelle, des agences de presse et des sources d'information par net Multiplication et diversification des tâches du département des relations publiques (engagement de 3 chargés de mission occupés à durée déterminée à l'heure actuelle)
	<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration	Ministère	1 attaché de Gouvernement	<u>Direction de la Coopération au Développement</u> (attributions relevant des compétences du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire) Augmentation constante de l'aide publique au développement, exigences accrues au niveau de la qualité de la gestion des crédits budgétaires
		4 employés	<u>Direction de l'Immigration</u> Adaptation de l'effectif du service des réfugiés à l'évolution du volume de travail – augmentation du nombre des dossiers et de leur complexité, nécessité de combler les retards au niveau de la prise de décision concernant notamment les demandeurs d'asile d'origine africaine et de respecter les délais fixés par le projet de loi relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection, conversion de plusieurs emplois temporaires en postes définitifs (5 employés D, 3 employés C, occupés à l'heure actuelle par le service en question)
		1 employé S	Fonction d'encadrement au nouveau Centre de Rétention au Findel
		1 rédacteur	Surcroît de travail au niveau de la cellule de rapatriement : augmentation du nombre de personnes en séjour irrégulier, accélération des procédures d'asile
	Ambassades et Représentations permanentes	1 secrétaire de légation	Implantation d'un Consulat général à Shanghai : prospection économique et promotion commerciale



		1 secrétaire de légation	Ambassade à Tokyo avec co-accréditation en République de Corée : adjoint au chef de poste (suivi plus poussé des dossiers commerciaux et de prospection économique)
		1 secrétaire de légation	Représentation permanente auprès de l'Union européenne (engagement d'un chargé de mission occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>10</u></b>	
Ministères des Affaires étrangères et de l'Immigration	Armée (attributions relevant des compétences du Ministre de la Défense)	2 officiers	Décision du Conseil de Gouvernement du 30.11.2001 (nomination en 2006 – terme de la formation)
		3 caporaux de carrière	Décision du Conseil de Gouvernement du 18.02.2005 (nomination en 2006 – terme de la formation)
		1 assistant social	Service social : encadrement des militaires
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>6</u></b>	
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Ministère	1 attaché de Gouvernement	Relations internationales
	Centre national de Littérature à Mersch	1 conservateur	Gestion des fonds de la bibliothèque (25.000 volumes), travaux de catalogage
	Bibliothèque nationale	1 employé S (musicologue)	Gestion du Centre d'Etudes et de Documentation musicales
	Service des Site et Monuments nationaux	2 surveillants	Surveillance du Musée de la Forteresse, accueil, sécurité, etc.
	Centre national de l'Audiovisuel	1 employé S	Gestion de la nouvelle galerie photographique et du futur site du Château d'Eau, organisation et promotion des expositions
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>6</u></b>	
Ministère des Finances	Administration des Contributions directes Administration de l'Enregistrement et des Domaines	15 postes	Adaptation des effectifs à l'évolution du volume de travail
	Direction du Contrôle financier	1 rédacteur	Fonction de contrôleur financier au Ministère des Affaires étrangères : contrôle des décomptes des comptables extraordinaires des missions diplomatiques à l'étranger (augmentation du nombre des dossiers, accroissement de l'efficacité des contrôles, respect des délais légaux)
	Administration du Cadastre et de la Topographie	1 ingénieur technicien	Renforcement du service du cadastre des copropriétés (cadastre vertical) : augmentation du nombre des requêtes privées et publiques en obtention de documents cadastraux
	Inspection générale des Finances	1 inspecteur des finances	Nouveaux modèles de financement (Private Public Partnership, etc.)
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>18</u></b>	

Ministère de la Justice	Ministère	1 attaché de Gouvernement	Transposition des directives européennes (engagement d'un chargé de mission occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
		1 rédacteur	Service de l'Indigénat : augmentation du nombre des demandes de naturalisation et des déclarations d'option, surcroît de travail engendré par l'introduction généralisée de la double nationalité (dossier à l'état de projet)
	Etablissements pénitentiaires	8 sous-officiers (gardiens)	<u>Centre pénitentiaire de Luxembourg</u> Renforcement pluriannuel des services de garde (Accroissement en général de la population carcérale, surveillance à la buanderie centrale)
		2 agents	Renforcement du personnel technique
	Police grand-ducale	32 agents des cadres de l'inspecteur et du brigadier de police	Plan de recrutement pluriannuel (engagement du personnel qui terminera sa formation en 2006)
		4 employés C	<u>Circonscription régionale Luxembourg</u> Remplacement de personnel communal détaché de la Ville de Luxembourg à la Police grand-ducal ; deuxième étape d'un plan pluriannuel (total : 15 agents – 4 postes accordés en 2003)
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>48</u></b>	
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	Ministère	1 attaché de Gouvernement	Réforme administrative (engagement d'un chargé de mission occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
		1 médecin du travail	Nécessité de renforcer le service médical afin de le mettre en mesure de couvrir toutes les attributions lui dévolues en vertu du règlement grand-ducal du 5.03.2004 concernant la santé et la sécurité du travail et le contrôle médical dans la fonction publique, extension de ces missions au secteur communal
		3 employés D 1 employé C	Bureaux d'assistance étatiques : engagement définitif des 4 agents en charge de la gestion des bureaux et qui bénéficient actuellement d'un contrat temporaire expirant le 01.06.2006
	Centre informatique de l'Etat	20 postes	Provision globale pour postes informatiques ou postes en relation avec l'implémentation des nouvelles technologies dans les services de l'Etat
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>4</u></b>	
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	Ministère	1 attaché de Gouvernement	<u>Direction des Affaires communales</u> Mise en œuvre de la politique communale annoncée dans le programme gouvernemental et portant sur l'organisation de la réforme territoriale et administrative, sur la réforme de la législation concernant le secteur communal et l'établissement d'un code communal ainsi que sur la restructuration des

		1 rédacteur	services exerçant le contrôle de l'Etat sur les communes, surcroît de travail engendré par la libéralisation croissante de certains marchés exploités dans le passé en grande partie par les administrations communales
		1 employé S	<u>Direction de l'Aménagement communal et du Développement urbain</u> Surcroît de travail engendré par la loi du 19.07.2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain : obligation d'adoption d'un projet d'aménagement particulier pour chaque autorisation de construire, d'où une augmentation explosive du nombre des dossiers, procédures allongées, réclamations
		1 rédacteur	<u>Direction de l'Aménagement du Territoire</u> Suivi du dossier ORATE (Observatoire européen de l'Aménagement du Territoire), de la politique de cohésion territoriale et des politiques urbaines au niveau européen (engagement d'un chargé de mission occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
	<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	Renforcement des structures administratives (décharge des agents du cadre supérieur)
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	Ministère	1 enseignant-attaché	Octroi du statut d'enseignant-attaché à un enseignant actuellement détaché au Ministère comme chargé de mission et bénéficiant d'une décharge complète (multiples tâches)
		2 postes	<u>Service des Constructions, des Equipements scolaires et de la Restauration scolaire</u> Reprise par l'Etat de 2 agents travaillant actuellement au Campus scolaire « Geesseknäppchen » pour le compte de la société Paul Wurth et en charge de la maintenance des installations techniques (décision du Conseil de Gouvernement du 22.07.2005)
	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques	1 employé S	Analyse de données statistiques et organisation, planification et conception des instruments d'évaluation dans le cadre du programme PISA (agent actuellement engagé par contrat d'expert)
	Education différenciée	2 pédagogues 2 éducateurs gradués	Nécessité d'adapter l'effectif du personnel qualifié à l'évolution de la population couverte par les différents centres et instituts de l'éducation différenciée ainsi qu'à l'évolution des demandes d'assistance adressées au service rééducatif ambulatoire.
	Centre de Logopédie	2 professeurs d'enseignement logopédique	Nécessité d'adapter l'effectif du personnel qualifié à l'évolution de la

	<p>Etablissements scolaires d'enseignement postprimaire</p> <p>50 postes d'enseignants</p> <p>5 postes</p> <p>Inspectorat de l'Enseignement primaire</p> <p>1 rédacteur</p> <p>Département des Sports (attributions relevant des compétences du Ministre des Sports)</p> <p>1 employé C</p> <p><b>TOTAL</b></p>	<p>67</p>	<p>population couverte par le Centre de Logopédie et ses centres régionaux (impossibilité de prendre en charge l'ensemble des enfants en âge scolaire à troubles du langage et à problèmes logopédiques spécifiques, réduction de l'effectif des élèves dans les différentes classes du centre, organisation du team-teaching, couverture de chacun des 18 secteurs régionaux par un professeur d'enseignement logopédique)</p> <p>Planification pluriannuelle des besoins en personnel enseignant (enseignement postprimaire et régime préparatoire)</p> <p>Renforcement du personnel administratif, technique et socio-éducatif affecté aux établissements de l'enseignement postprimaire</p> <p>Mise en place de bureaux régionaux pour les besoins de l'inspectorat</p> <p><u>Institut national des Sports</u> Dédoublage de la tâche de concierge (agrandissement de l'INS) ; manèment et entretien des appareils électriques et électroniques de l'Ecole nationale de l'Education physique et des Sports ; entretien des équipements informatiques du département et de ses services (engagement d'un jeune chômeur bénéficiant d'une mesure de mise au travail à l'heure actuelle)</p>
Ministère de la Famille et de l'Intégration	<p>Ministère</p> <p>Maison d'Enfants de l'Etat</p> <p>Fonds national de Solidarité</p> <p><b>TOTAL</b></p>	<p>1 attaché de Gouvernement</p> <p>1 éducateur gradué 1 éducateur</p> <p>3 rédacteurs</p> <p><b>4</b></p>	<p>Compensation du départ d'un Conseiller de Gouvernement</p> <p>Réalisation du projet « Jugendpensioun »</p> <p>Surcroît de travail engendré par la loi du 8.06.2004 portant modification de la loi RMG, augmentation du nombre des demandes en obtention du revenu minimum garanti et des dossiers sujets à modification</p> <p>Renforcement du service spécial en charge de la récupération des sommes indûment liquidées (augmentation du nombre des dossiers) (engagements opérés à durée déterminée à l'heure actuelle)</p>
Ministère de la Santé	<p>Direction de la Santé</p> <p>Laboratoire national de Santé</p>	<p>1 ingénieur technicien</p> <p>1 orthophoniste</p> <p>1 médecin-généraliste</p>	<p><u>Service de la Médecine de l'Environnement</u> Suivi des propositions d'assainissement et prise des échantillons à domicile, décharge du personnel scientifique et technique</p> <p><u>Service audiophonologique</u> Adaptation de l'effectif du personnel thérapeutique à l'évolution du volume de travail (notamment réduction des délais d'attente)</p> <p><u>Division de Sérologie, Virologie et Cytogénétique</u></p>

		1 ingénieur technicien	<p>Attributions supplémentaires dans le domaine de la génétique suite au développement de techniques de biologie moléculaire</p> <p><u>Administration générale</u> Nécessité d'un renforcement par un ingénieur technicien en bâtiment dans le cadre de la construction du nouveau LNS</p>
	<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	
Ministère de l'Environnement	Administration de l'Environnement	1 rédacteur	<p><u>Division de l'Air et du Bruit</u> Service des Emissions : travaux administratifs en relation avec la mise en œuvre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (suivi du registre de ce système)</p>
		1 rédacteur	<p><u>Division de Déchets</u> Nouvelles attributions découlant de la transposition en droit national de la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques et de la proposition de directive relative à la gestion des déchets de piles et d'accumulateurs</p> <p>Suivi des dossiers relatifs aux emballages et déchets d'emballage</p>
	Administration des Eaux et Forêts	1 ingénieur	<p><u>Direction/Administration</u> Promotion de l'utilisation du bois comme énergie naturelle et renouvelable, coordination des nombreux projets communaux en la matière, préparation des dossiers forestiers nationaux, gestion du programme forestier national, établissement d'un plan national Chablis, etc.</p>
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	
Ministère du Travail et de l'Emploi	Administration de l'Emploi	1 employé S (chargé d'études)	<p><u>Service des Etudes et Recherches</u> Sollicitations accrues dans le domaine des études à effectuer sur l'évolution de la situation de l'emploi et du chômage en vue d'une évaluation efficace des politiques menées à ce sujet au niveau national et communautaire, représentation dans des groupes de travail et commissions</p>
		2 rédacteurs	<p><u>Service des Prestations de Chômage</u> Renforcement du service « back-office » de l'agence de Luxembourg : notamment augmentation du nombre des dossiers et de leur complexité</p>
		1 employé C	<p><u>Administration générale</u> Service gestion du personnel et formation</p>
		1 ouvrier C	<p>Distribution du courrier et acheminement des dossiers volumineux</p>
	1 employé D	<p><u>Services régionaux</u> Service régional Luxembourg : travaux de secrétariat à l'agence de Luxembourg</p>	
	<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	

Ministère de la Sécurité sociale	Inspection générale de la Sécurité sociale	1 infirmier gradué	<u>Cellule d'Evaluation et d'Orientation de l'Assurance Dépendance</u> Visites sur le terrain à effectuer dans le cadre du contrôle de l'adéquation entre les prestations dispensées et les besoins des personnes dépendantes
		1 rédacteur	<u>Service des Pension complémentaires</u> Adaptation de l'effectif des vérificateurs à l'évolution du volume de travail dans le domaine de la saisie des données des entreprises et des régimes dans le logiciel PenCom, du traitement des demandes de certificats individuels et du contrôle des certificats de déductibilité fiscale annuels des entreprises (+ désignation de l'IGSS comme autorité d'accueil dans le cadre des services fournis par des institutions de retraite professionnelle agréées dans d'autres Etats membres de l'UE à des entreprises situées au Luxembourg)
	Conseil arbitral des Assurances sociales	1 rédacteur	Renforcement du greffe et du service administratif (augmentation du nombre des recours, des audiences et des jugements, décharge des greffiers actuellement en charge des tâches comptables et de la gestion du personnel et des immeubles)
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>3</u></b>	
Ministère d'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	Ministère	1 attaché de Gouvernement	Agent à détacher à la Représentation permanente auprès de l'Union européenne à Bruxelles pour y suivre les dossiers « Agriculture »
		rédacteur	Elaboration et exécution du programme de développement rural, adaptation de l'effectif à l'évolution du volume de travail
		1 attaché de Gouvernement	<u>Service du Développement rural</u> Compensation du départ d'un Conseiller de Gouvernement
	Administration des Services techniques de l'Agriculture	1 ingénieur (agronome)	<u>Service Agri-Environnement</u> : surcroît de travail engendré par l'institution d'un régime d'aides favorisant les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et de l'entretien de l'espace naturel (14 mesures différentes), maintenance du nouveau système de référence des parcelles agricoles (engagement d'un chargé de mission occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
	Service d'Economie rurale	1 employé S	<u>Division des Relations extérieures et des Marchés agricoles</u> Attributions supplémentaires découlant de la réforme de la politique agricole commune, notamment dans le cadre de la mise en œuvre et de la gestion du concept dit de « conditionnalité » liant le paiement intégral de l'aide

			directe aux agriculteurs au respect de 19 directives et règlements, sollicitations accrues au niveau de la gestion et du contrôle des aides, des travaux d'analyse et des activités statistiques agricoles, relations internationales, etc. (engagement d'un chargé de mission occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
	<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	Ministère	2 attachés de Gouvernement 1 employé D	Différents services du Ministère (priorités non définies à ce niveau)
	STATEC	2 cadres supérieurs  1 rédacteur	Nouvelles attributions découlant de la création d'un Institut luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation et de la Sécurité (ILNAS)  <u>Division : Services généraux Répertoire des Entreprises</u> : développement du répertoire, notamment au niveau des statistiques sur la démographie des entreprises et intégration du concept de groupe d'entreprises ainsi que des secteurs publics et de l'agriculture, établissement, gestion et vérification des liens entre les unités légales et mise à jour technique de l'information sur les unités locales, etc.
		1 employé D	<u>Division : Statistiques sociales Population</u> : passage à une enquête continue sur les budgets des ménages (agent occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
		3 cadres supérieurs	<u>Division : Comptes nationaux. Conjoncture. Statistiques des Entreprises</u> <u>Comptes nationaux</u> : couverture des besoins statistiques croissants dans le cadre de l'Union économique et monétaire (comptes nationaux, trimestriels, statistiques trimestrielles des finances publiques, comptes financiers annuels et trimestriels), mise en œuvre par la Commission de l'UE de mécanismes de contrôle de l'évaluation du RNB, introduction d'un système complet de comptes nationaux trimestriels et annuels, modifications conceptuelles et extension du programme de transmission des données (réduction des délais de transmission, augmentation du volume des tableaux statistiques à fournir, abrogation des dérogations temporaires, etc.), renforcement de la surveillance de la Commission dans le cadre de la révision du pacte de stabilité en vue de garantir la qualité des données sur les finances publiques (agents occupés à durée déterminée à l'heure actuelle – décision du Conseil de Gouvernement du 10.06.2005)
	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	Classes moyennes	1 attaché de Gouvernement (juriste)	<u>Service des Autorisations d'Etablissement et des Aides d'Etat</u> Extension des attributions découlant de la loi du 9.07.2004 modifiant la loi

			<p>sur le droit d'établissement (élargissement de son champ d'application, augmentation du nombre des demandes et des recours contentieux) et de la loi du 30.06.2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes (élargissement du cercle des bénéficiaires et introduction de 4 régimes d'aides nouveaux) Suivi juridique des dossiers</p> <p><u>Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE)</u> Travaux de secrétariat et suivi administratif des projets</p>
	Services des Aides au Logement	1 employé D	
		1 employé C	Renforcement du service « Info' Logement » - ouverture d'un bureau d'accueil à Esch/Alzette
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	
Ministère des Travaux publics	Ministère	1 employé D	Fonction d'opérateur du système « marchés publics en ligne » (agent occupé à durée déterminée à l'heure actuelle)
	Administration des Ponts et Chaussées	2 ingénieurs techniciens 3 expéditionnaires techniques	Nécessité d'assurer une permanence 24/24 heures et 7/7 jours de deux opérateurs au Centre de contrôle du Trafic à Bertrange (5 renforcements temporaires autorisés par le Conseil de Gouvernement lors de ses séances des 13 juin et 14 novembre 2003)
		4 ouvriers	Renforcement des brigades et équipes d'entretien des réseaux autoroutier et routier
		3 employés B	Engagement de trois agents (2 aides-topographe, 1 aide-géomètre) occupés sous contrats de prestation de services (bureau d'études) et chargés de travaux en relation avec les chantiers pour le compte du Fonds des Routes
	Administration des Bâtiments publics	3 employés S	<u>Division des Travaux neufs</u> Engagement à titre définitif de deux architectes et d'un ingénieur travaillant à l'heure actuelle pour le compte de l'administration sous le régime de l'expert externe (article 8.8) de la loi du 15.06.2004 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics)
	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	
Ministère des Transports	Ministère	2 attachés de Gouvernement	Transposition des directives européennes Suivi des dossiers « Transports » au niveau des institutions de l'Union européenne (engagement de 2 chargés de mission occupés à durée déterminée à l'heure actuelle)
		1 employé C	<u>Coordination générale</u> Suivi administratif des différentes phases de planification et d'exécution du plan directeur sectoriel « transports » et des projets d'extension du réseau



		1 rédacteur	ferroviaire national (engagement définitif d'un agent actuellement rémunéré à charge du Fonds des Rails)
		1 expéditionnaire	<u>Direction des Transports aériens</u> Suivi administratif des dossiers aériens (transformation du service aéronautique en direction autonome), suivi du réaménagement aéroportuaire, fonction d'interface administrative avec la Direction de l'Aviation civile (décision du Conseil de Gouvernement du 11.06.2004)
	Administration de l'Aéroport	1 ingénieur	<u>Direction des Transports terrestres de Fret</u> Augmentation du volume de travail au niveau du guichet des autorisations
			Renforcement de la direction : couverture des obligations au niveau de l'évolution technique et électronique dans le domaine de l'organisation de l'aviation civile mondiale
	<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	
	<b>Réserve non affecté</b>	<b>6 postes</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>259</b>	

## 2. L'élaboration de 1.232 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.

Ces 1.232 avis se décomposent comme suit :

- 1) 424 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)g) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2005, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental.
- 2) 489 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc...).
- 3) 40 avis s'occupant exclusivement de la mise à disposition des postes accordés dans le cadre du numerus clausus 2005.
- 4) 279 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

## 3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2005.

Sur base de l'article 13(3)f de la loi du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 2000 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées.

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins

annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement de 54 candidats avec les affectations suivantes :

<b>Affectations</b>	<b>Heures/semaine</b>
Ministère des Travaux publics	40
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	40
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	40
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	40
Ministère de la Famille et de l'Intégration	20
Ministère du Travail et de l'Emploi	20
Administration des Douanes et Accises	160
Administration des Ponts et Chaussées	80
Administration du Personnel de l'Etat	80
Administration judiciaire	40
Administration des Services de Secours	40
Administration des Services techniques de l'Agriculture	20
Police grand-ducale	280
Service national de la Jeunesse	160
Centre informatique de l'Etat	80
Centre de Logopédie	80
Centre national de Formation professionnelle continue, Esch/Alzette	80
Centre de Langues	50
Centre national de l'Audiovisuel	40
Centre pénitentiaire de Givenich	40
Centre de Communications du Gouvernement	40
Institut national des Sports	40
Institut national d'Administration publique	40
Musée national d'Histoire et d'Art	40
Musée national d'Histoire naturelle	20
Service central des Imprimés de l'Etat	20
Service de Renseignement de l'Etat	10
Lycée Aline Mayrisch	80
Lycée classique de Diekirch	40
Lycée technique pour Professions de Santé	40
Lycée technique Nic. Biever	40
Lycée technique d'Ettelbruck	40
Lycée technique Josy Barthel	40
Lycée technique Joseph Bech	40
Lycée du Nord, Wiltz	40

**TOTAL. 2.000 hommes-heures/semaine**

#### **4. La mise en place d'un système intégré de gestion de l'Etat pour son personnel (SIGEP).**

La Commission d'Economies et de Rationalisation a participé à différents travaux préparatoires en vue du développement du projet SIGEP, lequel prendra à terme la relève du système actuel FP.GAP.

\* \* \* \* \*

#### 4. Le Centre d'Études et de Recherches européennes Robert Schuman

Le Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman (CERE), qui a son siège dans la maison natale de l'ancien ministre français des Affaires étrangères, se livre à des activités focalisées sur l'histoire de la construction européenne au sens le plus large du mot. Elles comprennent en dernier examen deux grands volets: la recherche scientifique d'une part, et d'autre part l'explication de la politique européenne du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour ce qui est de ce dernier volet d'activités, il va sans dire qu'il prédominait au cours de l'année écoulée qui – faut-il le rappeler – a été marquée sur le plan européen par deux grands événements: le référendum national, en juillet, sur le Traité constitutionnel et la présidence luxembourgeoise de l'UE pendant le premier semestre. Aussi le CERE a-t-il eu le plaisir d'organiser la traditionnelle «*EU-Presidency Conference*» du réseau de la TEPSA (TransEuropean Policy Studies Association). Grâce au soutien financier et à l'appui aimable du ministère des Affaires étrangères, la manifestation réunissait à l'Abbaye de Neumünster un public nombreux et surtout, un podium remarquable d'orateurs de choix. Parmi les intervenants on distinguait notamment Monsieur le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Jean Asselborn (*Les perspectives de la présidence du Grand-Duché*), Madame le Commissaire européen, Viviane Reding (*La stratégie de Lisbonne et le rôle moteur du secteur des TIC*), Monsieur Fons Theis, représentant de la Commission à Luxembourg (*Les priorités de la Commission européenne*), Messieurs Jacques Santer, ancien président de la Commission, et Andrew Duff, député européen (*Le traité constitutionnel: le défi de la ratification*), et Monsieur le directeur du Trésor, Jean Guill (*La révision du pacte de stabilité*) ainsi que bon nombre d'autres conférenciers étrangers issus de la trentaine d'instituts de sciences politiques et de relations internationales affiliés à la TEPSA. Le succès de la conférence fut souligné par la présence de S.A.R. le Grand-Duc du Luxembourg.

Quant au référendum sur le Traité constitutionnel, les collaborateurs du CERE n'ont pas manqué de participer, à différents titres, aux tables rondes, discussions ou conférences organisées autour du sujet. Dans la même lignée s'inscrivent également les informations et les explications fournies à des journalistes, notamment étrangers, venus s'enquérir des renseignements de tous genres concernant le Luxembourg et ses relations avec l'Europe, la place des consultations populaires dans l'histoire politique et sociale du Grand-Duché, etc.

Pour ce qui est des activités proprement scientifiques, le CERE, en coopération avec l'Université Robert Schuman à Strasbourg et l'Université de Duisburg-Essen, Fachbereich Geschichte, a préparé les 15 au 17 juin un colloque consacré aux «*Cultures politiques, opinions publiques et intégration européenne*», un thème qui prenait un intérêt particulièrement vif au moment même où le double non français et néerlandais au Traité constitutionnel avait plongé l'Europe dans une grave crise d'identité.

Environ quarante spécialistes de l'histoire de la construction européenne, venus d'une douzaine de pays de l'Union, se sont interrogés sur les interactions entre cultures politiques et intégration européenne. Il s'agissait de comprendre comment les multiples cultures, qui coexistent et s'interpénètrent, contribuent à façonner l'Europe et comment les différentes sensibilités, notamment nationales, influencent le débat politique. Pour reprendre la formule du professeur Robert Frank (Université Paris I) dans sa conclusion, les travaux du colloque ont porté sur «la politisation de l'Europe et l'eupéanisation du politique».

Avec des approches diverses, beaucoup de communications se sont intéressées aux opinions publiques qui sont la révélation, à un moment précis, des cultures politiques, un peu comme la partie émergée d'un iceberg, sans doute plus visible par temps agité qu'en période de grand calme. Comment se forment ces opinions publiques? Les expériences vécues, l'ancienneté de l'appartenance à l'Union, les peurs de perdre des avantages acquis comptent sans doute autant, sinon davantage que l'éducation. Force est de constater qu'il est très difficile de faire émerger un espace public européen. Si les référendums sont une occasion de confrontations animées sur l'Europe, le débat reste en général inscrit dans le cadre national de même que les campagnes pour les élections européennes qui, de plus, se font essentiellement sur des questions internes.

Ce colloque, dont les Actes vont être publiés prochainement chez l'éditeur Bruylant à Bruxelles, s'intègre dans un vaste programme international de recherches piloté par l'Institut Pierre Renouvin (Paris I).

Outre cette manifestation un peu «hors cadre» sous l'angle à la fois de son ampleur et de son caractère collectif, les différents collaborateurs du CERE ont poursuivi leurs recherches individuelles au sujet respectivement des attitudes européennes au sein du parti chrétien-social à Luxembourg et des sidérurgistes du continent face au processus de l'intégration. Ce dernier thème a d'ailleurs fait l'objet d'un cours offert par l'Université du Luxembourg dans le cadre du nouveau master en histoire. Il s'ensuit que la tâche du CERE de prêter assistance et conseil à des chercheurs préparant un mémoire, une thèse ou un travail de candidature se trouve amplifiée.

Les collaborateurs du centre sont encore présents dans nombre d'autres rencontres de type scientifique, comme par exemple la réunion, à Luxembourg, des directeurs des archives nationales des pays membres de l'UE, le Conseil scientifique mis en place par le Conseil régional de la Moselle dans le but de valoriser le site de Scy-Chazelles en Lorraine, ou les premières assises de l'historiographie luxembourgeoise organisées par Université du Luxembourg à l'occasion de la commémoration du 400<sup>e</sup> anniversaire de la publication de l'«*Historia Luxemburgensis*» par l'abbé Jean Bertels.

## Visites au CERE

Comme par le passé, la maison Schuman a servi de lieu de rencontre et d'échange avec de nombreux hôtes venus des pays les plus divers. Parmi eux, signalons notamment les délégations de l'Université Sophia de Tokyo et de la Junior High School de Kijimadeira au Japon, le groupe ARION des cadres dirigeants des ministères de l'Éducation nationale européens et les groupes de professeurs et

d'étudiants hongrois, tchèques, polonais, bulgares et turcs qui assistèrent à des réunions de travail aux côtés de leurs collègues luxembourgeois, une classe terminale de la Fachhochschule für europäische Verwaltung, ainsi que l'association des maires de plusieurs communes lorraines proches de la frontière avec le Grand-Duché.

## Site Internet

Le CERE a encore amélioré son site Internet ([www.etat.lu/CERE/](http://www.etat.lu/CERE/)). La *home page* comprend dorénavant une nouvelle rubrique «articles en ligne». Elle regroupe actuellement huit anciens articles sortis de la plume des collaborateurs du centre. D'autres contributions suivront au gré de la finalisation des versions en format pdf. L'objectif est de faciliter aux historiens et chercheurs étrangers l'accès à des informations relatives à la place et au rôle du Grand-Duché dans la construction européenne et ce, d'autant plus que les écrits consacrés audit thème ne sont ni légion ni faciles à obtenir, surtout quand il s'agit de publications parues chez un éditeur/imprimeur luxembourgeois.

## Journal of European Integration History

Le CERE assume le secrétariat général et la direction scientifique de la renommée *Journal of European Integration History* (JEIH). Cette revue d'histoire – elle vient de sortir son vingt-deuxième numéro – continue de trouver un accueil très favorable dans les milieux universitaires à travers l'Europe et le monde entier. Elle a comme objectif de promouvoir l'analyse et la compréhension des différents aspects diplomatiques, technologiques, militaires, sociaux, économiques, culturels, etc. de l'intégration européenne au XX<sup>e</sup> siècle. Chaque numéro comprend d'un côté des contributions rédigées dans les trois langues du JEIH (anglais, français, allemand), et de l'autre côté une série de comptes rendus résumant les importantes publications récemment éditées et qui, par ce biais, dressent une espèce de bilan de l'état actuel de la recherche en la matière. Une rigoureuse procédure de *peer reviewing* permet d'opérer un choix judicieux d'articles de qualité.

Les deux numéros édités en 2005 sont des fascicules «à thèmes». Celui du premier semestre est coordonné par Madame Marie-Pierre Rey, Professeur au Centre de recherches en histoire des Slaves, Université de Paris I Panthéon Sorbonne. Il analyse de plus près les relations entre les Communautés européennes et l'ex-Union soviétique, de la fin des années cinquante à la nouvelle ère sous Mikhaïl Gorbatchev. Le numéro du second semestre est par contre consacré au processus d'élargissement de la CEE/CE des années soixante aux années quatre-vingt. Il est placé sous la direction du Professeur Fernando Guirao, détenteur de la Chaire Jean Monnet en histoire à l'Université Pompeu Fabra, Barcelone.

Insistons aussi sur le fait que le JEIH doit son existence au concours de la Présidence du Gouvernement luxembourgeois et du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, sans l'appui financier desquels une entreprise du type serait difficile sinon impossible à réaliser.

## Bibliothèque du CERE

La gestion de la bibliothèque scientifique du Centre Schuman est une autre activité, moins spectaculaire, mais non moins utile. L'encodage et l'indexation des ouvrages sur un support informatique adapté aux besoins de la maison vont bon train. Toujours est-il qu'il s'agit d'une oeuvre de longue haleine, d'autant plus que les effectifs du CERE sont réduits. A cela s'ajoute un autre problème de taille: le manque de place ! Les capacités de stockage du CERE sont en effet épuisées (une partie de nos archives administratives a déjà dû être évacuée vers un local de fortune au Limpertsberg), tandis que parallèlement, par suite de la coopération avec l'Université du Luxembourg, les nouvelles acquisitions se multiplient.

### Publications

- BARTHEL Ch., BOYER C. (dir.), *Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange. Inventaire sommaire des archives historiques FINARBED, séries A et B*, Ministère d'Etat, Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman – Ministère de la Culture – Arcelor, Arcelor, Luxembourg, 2005
- BARTHEL Ch., *Terres rouges. Le Bassin minier du Grand-Duché de Luxembourg*, in: *Mémoires de la Mine*, <http://www.up.univ-mrs.fr/mines/>
- BARTHEL Ch., *Compte rendu de l'ouvrage Philippe MIOCHE – Les cinquante années de l'Europe du charbon et de l'acier*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2004, in: *Journal of European Integration History*, 2(2005), pp.127-129
- MAJERUS J.-M., [co-auteur], *EU-25 Watch*, 1(décembre 2005), Institut für Europäische Politik, Berlin, <http://www.iep-berlin.de> [en coopération avec la TransEuropean Policy Studies Association et le Centre International de Formation européenne]
- MAJERUS J.-M., *Die Europapolitik Luxemburgs nach dem Zweiten Weltkrieg*, in: W. LORIG u.a. (Hrsg.), *Das politische System Luxemburgs*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 2005
- MAJERUS J.-M., *Les grandes étapes de l'histoire de la psychiatrie au Grand-Duché de Luxembourg*, in: 150 Joer CHNP. 1855-2005, s.l. [Ettelbruck], 2005
- TRAUSCH G. (éd.), *Le rôle et la place des petits pays en Europe au XXe siècle*, coll: Publications du Groupe de Liaison des Professeurs d'Histoire Contemporaine auprès de des Communautés européennes, vol.6, Nomos Verlag/Bruylant, Baden-Baden/Bruxelles, 2005
- TRAUSCH G., *Quelques remarques sur la place et le rôle des petits pays en Europe*, in: *Ibidem.*, pp.27-176
- TRAUSCH G., *Crises et ambiguïtés de la construction européenne. Les voies de la construction sont multiples et souvent impénétrables*, in: *Luxemburger Wort*, 02.07.2005, pp.3-5

\* \* \* \* \*

## **5. Le Centre de Communications du Gouvernement**

### **1. Changements de personnel**

En 2005, le Centre de Communications du Gouvernement a repris le service courrier du gouvernement et a profité à cette occasion du renfort de deux huissiers principaux.

En 2005, il a été nécessaire d'engager deux opérateurs afin de maintenir l'effectif nécessaire pour assurer le standard du Central Téléphonique du Gouvernement (CTG) respectivement du Numéro Vert du Gouvernement (NVG).

Afin de combler les travaux supplémentaires dans le cadre de la présidence de l'Union Européenne, le Centre de Communications du Gouvernement a profité d'un renforcement temporaire de quatre techniciens.

Un chef de bureau adjoint vient de renforcer la division administrative.

### **2. Modernisation et maintenance des infrastructures**

L'Administration des Bâtiments Publics avait lancé un chantier d'envergure au profit du parc du château de SENNINGEN. Ces travaux ont pu être achevés en 2005.

Des eaux de sources, évacuées dans le temps de manière souterraine, alimentent maintenant un ruisseau à multiples chutes d'eau qui passe devant le château avant de se déverser dans l'étang peuplé depuis peu de canards et de cygnes.

Depuis le mois de juin 2005, le bâtiment à l'entrée du CCG est soumis à des travaux de rénovation afin d'y installer le « Service courrier du Gouvernement ». Un sas d'entrée spécifique facilitera le contrôle d'accès lors d'événements majeurs au CCG. L'achèvement de ces travaux est prévu pour la fin de l'année 2006.

### **3. Centre de conférences et d'accueil**

De même que les années précédentes, le centre de conférences et d'accueil a servi de cadre pour de nombreux événements nationaux et internationaux, tels que conférences, cérémonies d'accueil et de départ, réceptions, déjeuners et/ou dîners officiels etc.

Marquées surtout par la « Présidence de l'Union Européenne » durant le 1<sup>er</sup> semestre 2005, ces prestations s'élevaient en total à près de 100 événements majeurs.

Les événements les plus marquants étaient notamment les suivants:

1. Dans le cadre des accueils dénommés « Capitales en tournées », Monsieur le Premier Ministre et Président du Conseil de Gouvernement accueillait au Château de Senningen tous les chefs d'Etats, respectivement les Premiers Ministres et/ou chefs de Gouvernement de l'Union européenne.

2. Organisation de la « Conférence GYMNICH » les 14 et 15 avril 2005 pour quelques 250 personnes (délégations, personnel accompagnateur, presse, sécurité, etc.). Cette organisation, laquelle dépassait en principe largement les capacités et infrastructures du site, a quand même été réalisée à la grande satisfaction des responsables nationaux et des participants étrangers.
3. Accueil du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, impliquant un vaste dispositif de mesures de sécurité.
4. De plus, le CCG a assuré la gestion centrale et la livraison des vins offerts à l'occasion de l'ensemble des activités de la Présidence, et ceci sur tout le territoire du Grand-Duché.

#### **4. Réseaux de communications internationaux**

De par ses attributions, le CCG se charge de la planification, de la mise en oeuvre, de la maintenance et de l'exploitation des extensions nationales des réseaux de télécommunications internationaux sécurisés.

#### **5. La Permanence Gouvernementale (PG)**

La Permanence Gouvernementale assure un service de permanence 24/24 heures en tant que centre de transmission au profit du gouvernement et des administrations essentielles. Elle est chargée de la surveillance des réseaux sécurisés internationaux et du réseau national sécurisé. Le dernier relie entre autres les ambassades et représentations permanentes luxembourgeoises à travers le monde.

La mission de la PG consiste à réceptionner les messages entrant, d'initier les réactions nécessaires et garantir l'acheminement au destinataire en respectant les mesures de sécurité eu égard au niveau de classification et les délais eu égard au degré d'urgence.

Les 12 agents de la PG travaillent par équipes successives.

#### **6. Représentations**

##### **6.1. Généralités**

Les membres du CCG représentent le Luxembourg au sein des comités nationaux et internationaux traitant les questions des télécommunications.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres du comité en dehors des réunions et l'exécution des décisions prises sont des tâches volumineuses qui peuvent en découler.



### 6.1.1. Représentations internationales

Les responsables du CCG sont en charge des représentations internationales suivantes :

<b>Répartition des représentations C3 (Consultation, Command and Control) OTAN</b>				
<b>Groupe</b>	<b>Désignation des comités</b>	<b>Représentant</b>	<b>Remplaçant</b>	<b>Mandat du comité</b>
C3 BOARD	BUREAU DES C3 DE L'OTAN	LtCol SIMON	M. LAURES	Le Bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN est responsable de l'établissement, la tenue à jour et la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité. Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O)
C3 Rep	GROUPE DES REPRESENTANTS DU BUREAU DES C3 DE L'OTAN	M. LAURES	LtCol SIMON	Apporter un soutien au Bureau des C3 en suivant de façon continue les questions relatives aux C3, traiter les questions urgentes et coordonner le travail du Bureau et de ses organes subordonnés
JC3RCSC	SOUS-COMITE DES BESOINS ET DES CONCEPTS C3 INTERARMEES	(*)		Apporter un soutien au Bureau des C3 concernant les besoins opérationnels et les concepts d'opérations relatifs aux systèmes C3. Donner des avis aux autres sous-comités du NC3B et à des organes de l'OTAN sur toutes les questions liées aux besoins et concepts interarmées concernant les C3 Faire directement rapport au Comité militaire pour les questions opérationnelles interarmées concernant les C3
ISC	SOUS-COMITE DE L'INTEROPERABILITE	M. LAURES		Apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant la politique de normalisation des C3 et l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information de l'OTAN et des systèmes C3 liés à l'OTAN, dans le cadre de la consultation, du commandement et de la conduite des opérations.
FMSC	SOUS-COMITE DE GESTION DE FREQUENCES	M. LAUX	M. ZEIMES	Apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN en tant que Sous-comité multinational chargé de répondre aux besoins de l'OTAN et, s'il y a lieu, aux besoins des pays concernant le spectre et les fréquences radioélectriques en temps de paix, en période de crise et en temps de guerre Agir en tant qu'autorité pour les fréquences radioélectriques de l'Alliance. Rapporter directement au Comité militaire pour les questions opérationnelles à caractère urgent relevant de sa compétence.
ISEC	SOUS-COMITE INFOSEC	M. LAURES		Fournir au Bureau C3 de l'OTAN des recommandations sur la politique des systèmes C3 liée à la sécurité. Il s'agit de la politique INFOSEC visant à protéger la confidentialité, l'intégrité, l'authenticité et la disponibilité des informations conservées, traitées ou transmises sur les systèmes C3. Informers le comité de sécurité de l'OTAN des incidences de la politique des C3 liée à la sécurité... Fournir des réponses directement au Comité militaire sur les questions d'un caractère opérationnel urgent relevant de sa compétence Fournir des avis d'experts directement aux pays, ainsi qu'aux commandements, agences et services de l'OTAN sur toutes les questions relevant de sa compétence.
ISSC	SOUS-COMITE DES SYSTEMES D'INFORMATION	M. LAURES	M. DELLI-ZOTTI	Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant les systèmes d'information, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées

CNSC	SOUS-COMITE DES RESEAUX DE COMMUNICATION	M. DELLI-ZOTTI	M. BILDGEN	Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions relatives aux télécommunications et aux réseaux, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées
NAVSC	SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION	(*)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'OTAN pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Fournir des normes techniques dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences
IDENTSC	SOUS-COMITE DE L'IDENTIFICATION	(*)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'Alliance pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de l'identification, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Etablir les normes techniques dans le domaine de l'identification

(\*) Comités pour lesquels le CCG n'a pas désigné de représentant. La documentation de ces comités est suivie et des participations aux réunions sont assurées en cas de besoin.

<b>Répartition des représentations OTAN (suite) et UE</b>				
<b>Groupe</b>	<b>Désignation des comités</b>	<b>Représentant</b>	<b>Remplaçant</b>	<b>Mandat du comité</b>
<b>OTAN</b>				
SCEPC/ CCPC	Civil Communication Planning Committee	LtCol SIMON	M BILDGEN	Etablir des plans concernant la mise en place, la dotation en effectifs et le fonctionnement de l'élément des télécommunications civiles de la Cellule de crise pour les situations d'urgence dans le domaine civil. Mettre sur pied un groupe d'experts. Mettre au point et coordonner en temps de paix les dispositions nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, la disponibilité continue des télécommunications civiles en période de crise et en temps de guerre, à des fins civiles et militaires.
AC/35 WG1	Working Group 1 on automatic data processing security	LtCol SIMON		Définir la nature et l'envergure des menaces potentielles ainsi que les vulnérabilités des télécommunications et des moyens informatiques appelés à stocker, à gérer et à transmettre des informations OTAN classifiées. Revoir la politique de l'OTAN dans le domaine INFOSEC Dans le domaine de l'INFOSEC, développer des directives et instructions pour probation par le NSC.

<b>UE</b>				
	Conseil de Surveillance de l'entreprise commune GALILEO	LtCol SIMON	M. BILDGEN	Le conseil d'administration est chargé notamment: de nommer le directeur et d'approuver l'organigramme, de désigner les membres du comité consultatif, d'adopter le règlement financier de l'entreprise commune conformément à l'article 14, paragraphe 3, conformément à l'article 13, d'approuver le budget annuel, y compris le tableau des effectifs, le plan de développement de la phase de développement du programme et les estimations de coût du programme, d'approuver les comptes et le bilan annuels, de décider toute acquisition, vente et hypothèque de biens fonciers et autres droits immobiliers, ainsi que la constitution de cautionnements ou garanties, la prise de participations dans d'autres entreprises ou institutions et l'octroi de prêts ou la souscription d'emprunts, d'approuver, à une majorité de 75 % des voix, toute proposition impliquant un changement important dans l'exécution du programme Galileo, d'adopter les rapports annuels sur l'état d'avancement du programme Galileo et sa situation financière mentionnés à l'article 16, paragraphe 2, d'exercer tout autre pouvoir et d'assumer toute autre fonction, y compris la mise en place d'organes subsidiaires, le cas échéant nécessaires aux fins du programme Galileo, d'adopter le mandat du comité exécutif.
	Comité de Sécurité GALILEO	LtCol SIMON		<p><b>Missions de politique générale de sécurité:</b>contribuer aux actions ayant trait à la sécurité du système Galileo ; définir la politique de sécurité en matière de radionavigation et assister la Commission dans les négociations avec les Etats tiers pour ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurité ; assurer la cohérence des actions de sécurité avec l'ensemble des acteurs intéressés, en particulier l'ESA.</p> <p><b>Missions d'expertise:</b> se prononcer sur les annexes de sécurité pour les contrats industriels ;suivre les spécifications sécurité du système (architecture et sécurité des constituants du système).</p> <p><b>Missions d'approbation (dont INFOSEC):</b>définir les principes et normes de sécurité pour les techniques d'information (INFOSEC);définir les procédures de sécurité et contrôler leur mise en application (y compris sous forme d'audits).</p> <p><b>Missions de sécurité opérationnelle :</b>préparer la structure de sécurité opérationnelle ayant la capacité d'être l'interlocuteur des autorités de sécurité des Etats-Unis et d'autres Etats tiers; assurer l'interface entre le programme Galileo et les instances de sécurité nationales et internationales (OTAN, Conseil de l'Union européenne, etc...).</p> <p><b>Missions techniques vis a vis des utilisateurs:</b>définir la cryptologie qui nécessite une approbation gouvernementale (développement, réalisation, validation de composants cryptologiques...);établir les spécifications et instructions de réalisation des récepteurs PRS simulateurs de signaux ;établir les procédures d'obtention de récepteurs PRS et la réglementation afférente ;</p> <p><b>Mission réglementaire:</b>identifier les mesures réglementaires sont nécessaires (Wassenaar, MTCR, accords internationaux...) ;veiller au respect de la réglementation sécuritaire pour la radionavigation par satellites.</p>
COTEL	CFSP Communication Group	M. LAURES		Proposer au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune) la politique à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication. Développer des directives et instructions dans le cadre INFOSEC.
<b>Répartition des représentations : OSCE</b>				
	Communication Group	M. DELLI-ZOTTI		Proposer la politique à long terme des moyens de télécommunications Décider les solutions techniques à réaliser au niveau du réseau
	Communication Control Board	M. STORS		Le Communication Control Board formule des avis et recommandations techniques au profit du Communication Group. Il est chargé de contrôler la configuration du réseau et d'analyser les modernisations à apporter.
	User Group Meeting	M. STORS		Le User Group Meeting regroupe les gestionnaires de réseau. Il représente un forum pour adresser les problèmes d'exploitation du réseau.

## 6.2. Comité National des Télécommunications

Suite à la proposition du Chargé de direction du CCG et avec autorisation de Monsieur le Premier Ministre, le Comité Mixte des Télécommunications avait repris ses activités en 1998.

La mission principale de ce comité émane d'un règlement ministériel de 1969, dont voici un extrait :

“..... En temps de paix, le comité: (1) organise, coordonne et prépare les plans relatifs à l'utilisation des moyens de télécommunications en temps de nécessité; (2) prépare les plans pour une remise en état rapide des télécommunications en cas de destruction; .....”

“..... En temps de nécessité, le comité: (1) coordonne et contrôle l'exécution des plans établis en temps de paix et surveille l'application des mesures de sécurité relatives au systèmes des télécommunications; .....”

Depuis sa réactivation, le comité a commencé les travaux menant à la publication du « Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications ».

Le comité se réunit en session plénière deux fois par année. Vu le nombre élevé de questions spécifiques à traiter, le comité s'est donné un nombre de groupes de travail chargés d'examiner des sujets spécifiques et de formuler des propositions à l'adresse de l'assemblée.

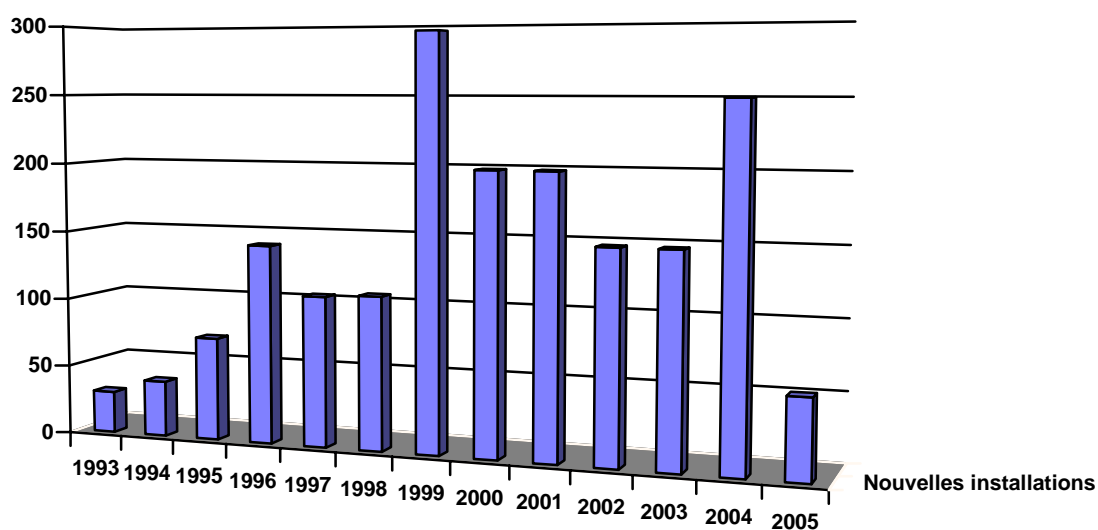
D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales vis à vis des moyens de télécommunications ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides de ce secteur nécessitent l'analyse régulière des besoins de l'Etat et de sa capacité de s'assurer les services de télécommunications nécessaires en situations d'exception.

Sur le plan technologique on est en train de vivre la révolution de la digitalisation. A côté des applications de télécommunications d'avant-garde comme l'INTERNET et les « Virtual Privat Networks », il y a lieu de voir les services ajoutés au niveau des réseaux de téléphonie fixes et mobiles.

Suite aux initiatives de l'Union Européenne, le marché des télécommunications a été libéralisé. Ceci impliquait l'apparition d'opérateurs privés mettant en place de nouveaux réseaux. La réglementation d'un tel marché, au sein duquel les interconnexions sont de mise, n'est pas chose facile. A part des aspects financiers, il y a lieu à ne pas perdre de vue les enjeux de fiabilité de l'ensemble. Surtout en cas de crise ou d'accidents majeurs, la disponibilité de télécommunications est d'une importance cruciale.

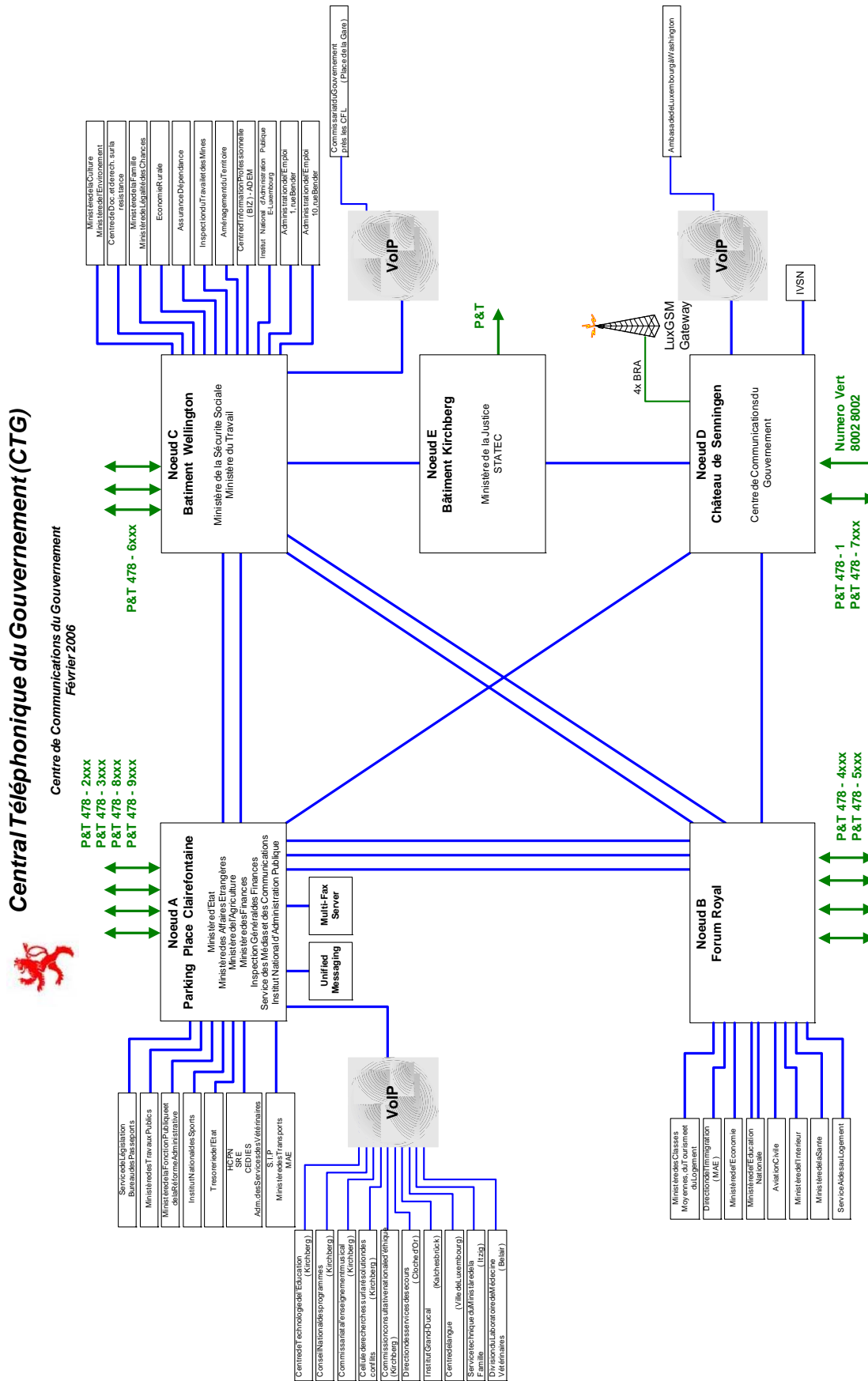
## 7. Le Central Téléphonique du Gouvernement 478-1 (CTG)

Le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre à la fin 2005 le chiffre de **4.107**. Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis 1993.



La capacité des connexions vers l'extérieur (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la capacité souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 420 canaux à 64 Kbit/s

# 7.1. Architecture actuelle du CTG



## **7.2. Modernisations de l'année 2005**

En 2005, le CCG a procédé aux modernisations suivantes du CTG :

Mise en service d'une nouvelle unité déportée au profit :

- de l'Administration de l'Emploi (10, rue Bender)

Installation de deux nouveaux systèmes de communications « Voice over Internet Protocole » au profit

- de la Division du Laboratoire de Médecine Vétérinaire (fixe et portable)
- du Commissariat du Gouvernement près les CFL

Mise à jour des 5 noeuds vers la dernière technologie offerte par le constructeur

Agrandissement des centraux téléphoniques installés

- à la Direction de l'Immigration
- au Ministère de la Santé

Système d'accueil pour les besoins

- de la Cellule d'Evaluation de l'Assurance Dépendance
- de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale
- du Ministère de l'Intérieur (élections communales)
- du Bureau des Passeports
- du STATEC

Installation d'un centre de crise au Ministère de la Santé

Déménagement de différents services du Ministère des Affaires Etrangères de l'installation téléphonique vers un nouveau bâtiment administratif

Déménagement des postes téléphoniques des Ministères et Services suivants :

- de la Cellule d'Evaluation de l'Assurance Dépendance
- du Ministère de la Famille

Echange de 500 postes téléphoniques datant de 1992 vers un modèle moderne

Modernisation des équipements pour la diffusion des messages d'accueils

Modernisation de l'interconnexion avec le réseau international IVSN de l'OTAN

Installation d'un système de transmission simultanée de fax à travers le réseau du CTG

Mise à disposition des numéros « Hotline » à travers le réseau du CTG (478-7373 ; 478-7474 ; 478-7575)

Actuellement, tous les noeuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

### **7.3. Planification**

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires pour les années à venir sont les suivants:

- Réalisation de systèmes de standard automatique (l'utilisateur choisit des options proposées par un texte enregistré pour aboutir au poste de son choix)
- Divers remplacements de composantes vétustes et principalement l'échange des appareils téléphoniques en 3 phases.
- Possibilité pour la transmission de la voix par le biais du protocole I.P. surtout au profit des sites distants.
- Remplacement de la technologie actuelle fonctionnant sur des câbles en cuivre par des liens en fibre optique.
- Gestion améliorée du réseau.

## **8. Le Numéro Vert du Gouvernement 8002 8002 (NVG)**

### **8.1. Pourquoi un Numéro Vert ?**

La mise en place d'un Numéro Vert du Gouvernement fait parti des mesures décidées dans le cadre de la Réforme Administrative. Depuis mai 2001, le numéro d'appel 8002 8002 est à disposition du public. Lors d'une conférence de presse organisée au sein du château de SENNINGEN, Monsieur le Secrétaire d'Etat Joseph SCHAACK a fait la présentation de ce nouveau service.

Les appels à l'adresse du 8002 8002 sont gratuits. Le but déclaré du Numéro Vert est d'offrir au public un seul numéro téléphonique lui permettant de recevoir les coordonnées des services et des personnes chargées du traitement des questions soulevées par l'appelant. Il importe de pouvoir fournir à l'usager des coordonnées aussi précises que possible afin d'éviter des transferts téléphoniques répétés.

### **8.2. Le logiciel de recherche**

Afin de permettre aux opérateurs de fournir des renseignements précis concernant les organismes et les personnes chargés de traiter les différents domaines, il faut mettre à disposition des informations détaillées et sous forme facilement accessible. Un logiciel de recherche spécifique permet de sélectionner les informations recherchées.



Le CCG a défini les fonctionnalités d'un tel logiciel de recherche et a assuré le développement par ses propres moyens en personnel. Le logiciel est alimenté en informations par une base de données dont la mise à jour se fait de manière journalière. L'accès aux informations est possible à l'aide de mots clefs, à l'aide de la structure hiérarchique de l'Administration Gouvernementale ou encore par le nom des personnes recherchées.

Actuellement, le même logiciel de recherche utilisant les mêmes données est employé par les opérateurs du standard du Central Téléphonique Gouvernemental (478-1).

### **8.3. Collecte des données**

Les données nécessaires au fonctionnement satisfaisant du Numéro Vert dépassent nettement les renseignements contenus dans l'annuaire traditionnel. Le logiciel de recherche doit disposer d'informations précises concernant l'organisation des organismes et les fonctions et responsabilités du personnel.

Le CCG a contacté à cette fin tous les ministères pour lui fournir les renseignements requis. Dans le souci de faciliter au mieux la tâche de saisie des différents ministères, le CCG a proposé deux modes de collecte différents. Il est ainsi possible de retourner des formulaires traditionnels ou de mettre à jour une base de données distribuée sur disquette.

Vu le manque de coopération de la part de certains ministères, administrations et services de l'Etat, la saisie connaît des problèmes sérieux. Il est nécessaire que les responsables prennent l'initiative de déterminer les responsabilités de l'accueil téléphonique au sein des ministères, administrations et services de l'Etat. Ensuite il sera possible de saisir les données d'accueil qui seront à disposition des opérateurs du Numéro Vert et du standard du Central Téléphonique du Gouvernement.

### **8.4. Cours de collecte structurée et thématique de données d'accueil**

Afin d'aider tous ceux concernés par la saisie des données, le CCG, en collaboration avec l'Institut de Formation Administrative, a décidé d'offrir un cours intitulé "COLLECTE STRUCTUREE ET THEMATIQUE DE DONNEES D'ACCUEIL" destiné aux agents des ministères, des administrations et des services de l'Etat. Le cours fournit aux agents, chargés ou à charger de la collecte, respectivement de la mise à jour des données d'accueil téléphonique, les éléments essentiels de la saisie.

Le cours proposé sert à aider les agents à surmonter les problèmes éventuels rencontrés lors de la saisie. Il est donné par des membres du CCG en collaboration avec l'Institut de Formation Administrative et comporte les éléments suivants :

- But du Numéro Vert du Gouvernement
- Démonstration du logiciel de recherche
- Description de la base de données
- Démonstration du logiciel de saisie

- Méthodologie de saisie
- Le thesaurus et le choix des mots clés
- Application pratique
- Les possibilités techniques du central téléphonique

La méthodologie de saisie fixe les règles à observer afin de parvenir à une saisie structurée. Concernant les organismes, la saisie doit refléter la hiérarchie ainsi que les attributions des différents éléments. Les données relatives au personnel doivent permettre d'établir de manière sûre le lien entre les questions des appelants et les agents chargés de s'occuper de ces questions.

La saisie se base donc sur l'organigramme de l'organisme. L'agent chargé de la saisie doit disposer des informations lui permettant de saisir l'organigramme selon la méthodologie du logiciel de saisie. Il doit connaître les attributions ainsi que les responsabilités des différentes subdivisions de l'organisme. Concernant le personnel, il doit connaître l'affectation précise ainsi que les tâches d'intérêt public confiées à une personne donnée.

A l'aide du choix de mots clés, à définir au niveau des organismes et subdivisions ainsi qu'au niveau du personnel, il y a moyen de diriger les appels selon les besoins de l'organisme concerné. Il est ainsi possible d'inclure la totalité du personnel d'un organisme afin de permettre une recherche nominative, et en même temps canaliser les appelants ayant des questions précises vers les quelques agents chargés de répondre aux différentes requêtes téléphoniques.

Le cours prévoit une séance d'application pratique. L'intention consiste à aider l'agent d'aborder la saisie de son propre organisme et à l'assister surtout lors de la détermination des indexes de hiérarchie et lors du choix des mots clés applicables au niveau de l'organisme et de ses subdivisions.

### **8.5. Mise à jour des données**

Il est important que les opérateurs disposent à tout moment d'informations correctes et actuelles. C'est pourquoi une mise à jour rapide des données est prévue. Les organismes concernés peuvent faire parvenir au CCG les corrections nécessaires par tout moyen disponible (fax, Email, téléphone, disquette, etc...). Les corrections sont alors reportées à la base de données. Un logiciel dédié est capable d'extraire les données corrigées et de les préparer pour l'envoi vers les postes opérateurs.

## **9. Le projet « LUSECNET »**

Le réseau informatique national sécurisé LUSECNET a été mis en place pour le début de la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne. Conformément à ses attributions, le CCG est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

L'évolution ainsi que la convergence des technologies de l'informatique, des télécommunications ainsi que du chiffrement, permettent aujourd'hui le déploiement et l'exploitation de réseaux informatiques sécurisés au plus haut niveau. Des organismes internationaux ainsi que nombreuses nations sont entrain de mettre en service de tels moyens.

Afin de permettre aux autorités nationales des communications efficaces et sécurisées, le CCG a proposé la réalisation d'un réseau national répondant aux standards de sécurité reconnus sur le plan international. L'abréviation "LUSECNET" se rapporte au terme anglais "LUXEMBOURG SECURE NETWORK".

### **9.1. La finalité du LUSECNET**

Le projet comporte un aspect national et un aspect international. Sur le plan national, il y a lieu de procurer aux autorités et aux administrations nationales un moyen moderne permettant l'échange instantané ainsi que la sauvegarde sécurisée d'informations classifiées.

Sur le plan international, il y lieu de moderniser l'infrastructure nécessaire à la réception, la distribution nationale et la sauvegarde d'informations classifiées provenant d'organismes internationaux et de nations souveraines. De même, il faut disposer de possibilités comparables pour informer les partenaires.

Les fonctionnalités requises comprennent la messagerie électronique formelle, la distribution ainsi que l'archivage de documents à différents niveaux de classification, l'accès à des bases de données classifiées ainsi que des applications voix et facsimilé sécurisées.

Le concept du projet ne prévoit aucune infrastructure de réseau propre. En se basant sur des capacités existantes du Centre Informatique de l'Etat (CIE), respectivement du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), le CCG entend minimiser les coûts d'exploitation de manière stricte. Cette coopération a fait l'objet d'un certain nombre de réunions de coordination avec des responsables des organismes concernés et semble parfaitement sur bonne voie.

### **9.2. La planification**

La présidence luxembourgeoise au sein de l'UE a représenté une échéance à laquelle le réseau a dû fonctionner de manière fiable. Un premier noyau du réseau, c.à.d. le Ministère des Affaires Etrangères avec ses ambassades et représentations a été installé dans les délais pour le début de la présidence. Ceci a permis à tous les utilisateurs connectés de disposer pratiquement en temps réel des messages provenant du réseau CORTESY ( Correspondants Européens). En plus de ce réseau, le CCG a mis en place avec la collaboration du service informatique du MAE, un petit réseau spécifique à la Direction Politique du Ministère (LURESNET), permettant à ces personnes de recevoir directement sur leur bureau, des documents de classifications jusque UE RESTREINT.

Le CCG reçoit toujours de nouvelles demandes notamment de services concernés par la défense nationale et la gestion de crise. L'année 2006 sera consacrée à l'extension de cette partie nationale du LUSECNET.

L'année 2005 a été utilisée pour planifier de nouvelles interconnexions qui devront être réalisées: L'interconnexion avec le réseau WAN du NGCS (Nato General Purpose Communication Segment) devra permettre d'aller vers une distribution électronique des documents provenant actuellement sous forme papier de l'OTAN. Le défi national sera le changement des habitudes des destinataires ainsi que la réadaptation des procédures du service courrier à cette distribution électronique. L'interconnexion avec le réseau BICES (Battlefield Information Collection and Exploitation System) permettra au services de renseignement militaires et civiles de disposer en temps utile d'informations sur la situation en terrain d'intervention pour nos militaires participant à des missions militaires ou humanitaires.

Le choix judicieux des technologies du réseau LUSECNET permet actuellement de subvenir très rapidement à des besoins de communication sécurisée, sans pour autant devoir engager de grandes dépenses de conception et de planification. Le grand défi des années à venir sera l'intégration pur et simple des différents réseaux, ce qui n'est pas un problème technique, mais un problème de séparation des besoins d'en connaître des différents participants du réseau.

Le réseau se compose d'éléments LAN (Local Area Network) et de fonctionnalités WAN (Wide Area Network). Comme déjà mentionné, les dernières sont des services repris des réseaux du CIE et du MAE. La sécurisation est assurée par des équipements de chiffrement IP, ainsi que par une génération automatisée de clés de chiffrement. Le réseau comporte les serveurs de messagerie électronique, de gestion de clés de chiffrement, d'infrastructure à clés publiques et de réseau.

### **9.3. La réalisation**

La réalisation se base sur une coopération étroite entre le CIE, le MAE et le CCG. Le déploiement de la partie internationale étant pratiquement terminé, le point fort en 2006 devra être mis sur le support et les fonctionnalités de maintenance à distance. Le CCG assure une surveillance 24/24 heures du réseau cryptographique, mais doit se reporter au MAE/CIE pour les pannes de type réseau WAN et LAN.

## **6. Haut-Commissariat à la Protection nationale**

### **1. Installation du HCPN**

L'installation des locaux du HCPN peut être considérée comme terminée, mis à part le Centre National de Crise.

### **2. Personnel**

Au 31 décembre 2005, l'effectif du HCPN comprend

- Le Haut-commissaire
- Deux attachées de gouvernement
- Un chargé d'études-informaticien détaché du CIE
- Une secrétaire de direction
- Un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée
- Un employé secrétaire du bureau d'ordre et courrier.

Une étudiante en préparation d'un DESS Aménagement et Défense a contribué à l'élaboration du plan de vigilance nationale et des brochures dans le cadre de la campagne d'information y relative.

Le recrutement d'un collaborateur pouvant se prévaloir d'une expérience militaire ou policière pour la planification et la gestion des crises et d'un rédacteur pour assurer les multiples secrétariats de comités et groupes de travail serait bénéfique.

### **3. La structure de Protection Nationale**

#### **3.1. Base légale pour la structure de Protection Nationale**

- Le projet de loi, déposé à la Chambre des Députés le 04 juin 2004 sous le No 5347 ;
- l'avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de fonctionnement du Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CSPN) ;
- l'avant-projet de règlement grand-ducal portant création du Comité National des Transports (CONATRAN) ;
- l'avant-projet de règlement grand-ducal portant création d'un Comité National de l'Infrastructure Critique (CONATIC)

se trouvent en instance auprès du Conseil d'Etat.

#### **3.2. Les organes de la structure de Protection Nationale**

Le **Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CSPN)** s'est réuni quatre fois pendant l'année écoulée.

Les principaux sujets abordés furent les suivants :

- le fonctionnement de la Cellule de Crise du CSPN (CC/CSPN) ;
- le concept d'intervention contre une attaque terroriste avec le virus de la variole ;
- le plan « pandémie grippe » ;
- le plan de Vigilance Nationale (VIGILNAT) ;

- le règlement grand-ducal fixant les modalités de fonctionnement du Conseil Supérieur de la Protection Nationale ;
- le concept de protection de l'infrastructure critique nationale ;
- le Programme Européen de Protection de l'Infrastructure Critique (PEPIC) ;
- le règlement grand-ducal portant création d'un Comité National de l'Infrastructure Critique ;
- le règlement grand-ducal portant création d'un Comité National des Transports ;
- le concept « Renegade », concept d'opération contre un avion terroriste ;
- Règlement (CE) N° 725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires : la cellule de gestion du risque (CGDR) ;
- le concept pour la création d'un Centre National de Crise ;
- le concept de Gestion du Risque et des Conséquences ;
- mise en place du LUSECNET au profit de la protection nationale ;
- mise en oeuvre du système AlarmTilt comme système de mise en alerte de la Cellule de Crise ;
- le site internet du HCPN ;
- le Système Informatique de Gestion des Infrastructures Critiques (SIGIC).

La **Cellule de Crise du CSPN** (CC/CSPN), s'est réunie quatre fois :

- le 1<sup>er</sup> juin, en réunion de routine pour élaborer son propre fonctionnement ;
- le 8 juillet, lendemain des attaques terroristes à Londres, pour se consulter sur la menace en Europe et pour analyser nos propres moyens et procédures ;
- les 18 octobre et 7 novembre pour débattre sur la signature éventuelle de protocoles d'accords entre centres de crise nationaux des pays BENELUX.

Le 19 décembre 2005, la Cellule de Crise NRBC s'est réunie pour la première fois. Elle a notamment fait le point sur les exercices de l'Union européenne (« New Watchman » et « Common Ground ») et la collaboration entre la cellule pandémie et la cellule de crise.

Pour ce qui est de la création de nouveaux **Comités Nationaux** tels qu'ils sont prévus au concept de protection nationale, outre les avant-projets de règlements grand-ducaux concernant le CONATRAN et le CONATIC, adoptés au Conseil de Gouvernement, Monsieur le Ministre de la Santé a accepté la proposition du HCPN de créer un Comité National de la Santé (CONATSAN). Un texte d'avant-projet de règlement grand-ducal a été proposé à la Direction de la Santé.

Depuis 2005, le HCPN est membre des Comités Nationaux des Télécommunications (CONATEL) et de la Sûreté dans l'Aviation civile (CONATSAC).

#### **4. Activités et projets du HCPN sur le plan national**

Les projets principaux réalisés et approuvés par le CSPN dans sa séance du 14 décembre comprennent les cinq documents qui forment un ensemble de base pour la gestion de crise :

#### **4.1. Le Plan de vigilance nationale « VIGILNAT »**

Le plan de vigilance nationale « VIGILNAT » est un plan de prévention, de protection, d'alerte et d'intervention répondant aux défis posés par la menace terroriste. Il tend à instaurer une culture de sécurité et ce par la mise en place d'une posture permanente de sécurité basée sur le partage des responsabilités. Les quatre niveaux de sécurité, identifiables par des couleurs différentes et les mesures de vigilance conséquentes, à déclarer le cas échéant par le Conseil Ministériel de la Protection Nationale, mettront les institutions, les entreprises et la population sur un pied d'égalité dans la prise de conscience d'une menace et dans les réactions contre cette menace.

Une campagne d'information devrait être lancée en début de l'année 2006.

#### **4.2. Le Concept de protection des infrastructures critiques « PIC »**

Le concept national de protection des infrastructures critiques a pour objectif de définir les infrastructures critiques nationales, d'en faire l'inventaire et de fixer les priorités et les procédures de protection suivant lesquelles elles seraient à protéger. Il devra être harmonisé avec le Programme Européen de Protection de l'Infrastructure Critique établi au sein de la Commission européenne.

#### **4.3. Le Concept de gestion des risques et des conséquences**

Le concept de gestion des risques et des conséquences propose d'abord une méthodologie d'analyse du risque comprenant une analyse des menaces, de leur probabilité et de la vulnérabilité des acteurs de la société et de leur environnement. Il fournit ensuite des éléments de réflexion sur les meilleures stratégies de mitigation des risques et de gestion des conséquences. Les risques et conséquences d'actes terroristes dans plusieurs secteurs d'activités socio-économiques y sont analysés.

#### **4.4. La Cellule de Crise du Conseil Supérieur de la Protection Nationale**

Des réflexions au sein de la cellule de crise sur son modus operandi ont apporté des modifications à l'organisation de la direction de la cellule de crise, puisqu'il a été décidé qu'elle serait dorénavant co-présidée par le HCPN et le Ministère concerné le plus directement par la crise. Ainsi la cellule de crise NRBC, nouvellement créée, est sous co-présidence HCPN et Ministère de la Santé.

#### **4.5. Acronymes et définitions**

Ce document propose des définitions de termes clés employés dans les documents du HCPN ainsi qu'une liste exhaustive d'acronymes.

## **4.6. Les activités dans le domaine de l'informatique**

### **4.6.1. Le site internet du HCPN**

Le site internet du HCPN est désormais opérationnel et répond à son objectif principal, à savoir la publication des documents élaborés par le Haut-commissariat. L'étape suivante de cette présence sur internet sera la réalisation d'une plateforme répondant aux besoins d'une communication de crise en temps réel.

### **4.6.2. Le système d'information géographique (SIG)**

Le système d'information géographique est l'outil de base pour une analyse visuelle en cas de crise et devra faciliter la prise de décision par les autorités. Le SIG est en cours de réalisation et son évolution sera fonction de la mise à disposition de données géographiques par les administrations publiques ainsi que le secteur privé.

**Les autres projets en cours d'élaboration sont :**

### **4.7. Le Plan de prévention et de protection contre une attaque terroriste avec le virus de la variole**

Sur demande du Ministre de la Santé, le HCPN assiste la Direction de la Santé pour élaborer ce plan, notamment pour les aspects qui demandent une coordination de l'action de tous les ministères et administrations concernés.

Le plan d'opération expose le concept d'intervention ainsi que les lignes directrices pour l'administration, la logistique, les systèmes de communication et l'information. Il définit les structures de décision et de direction de l'opération. Les annexes médicales détaillent l'ensemble des signes pathologiques de la maladie, la stratégie médicale et les précautions sanitaires indispensables à la réussite de la stratégie vaccinale. Elles précisent le nombre et les sites des centres de vaccination ainsi que leur configuration.

Le Luxembourg a approfondi ses contacts bilatéraux avec les pays voisins dans ce dossier.

Suite à une première réunion le 10 mars 2005 aux Pays-Bas sur l'échange d'information dans le cas de la variole, le HCPN a pris l'initiative de convoquer deux réunions entre la France, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg afin de comparer et d'harmoniser les planifications nationales.

### **4.8. Le plan « pandémie » de la direction de la santé**

Dans le cadre du plan « pandémie », élaboré par le Ministère de la Santé, le HCPN est également appelé à participer aux travaux de préparation et est notamment responsable pour la rédaction de certaines annexes au plan. Des réunions ont déjà eu lieu dans ce sens entre la direction de la Santé et le HCPN. Par ailleurs, la cellule de crise NRBC a été convoquée pour analyser la répartition des tâches entre les administrations.



Dans le cadre des travaux de préparation dans le cas d'une pandémie, un représentant du HCPN a participé à un séminaire consacré à la pandémie grippale, à Paris.

#### **4.9. Le concept de défense aérienne contre les menaces aériennes non militaires (« Renegade »)**

Le HCPN et l'Etat-major de l'Armée ont élaboré un concept de réaction contre un avion renégat. La notion d'avion renégat est issue d'une définition OTAN qui désigne un avion civil, tombé aux mains de terroristes qui l'emploient comme arme à des fins d'attaque aérienne contre des objectifs civils et militaires recherchant comme but un nombre élevé de victimes, des destructions massives et un effet médiatique international assuré.

En 2005, le Luxembourg et la Belgique sont parvenus, après plusieurs réunions de travail, auxquelles ont participé les Ministères de la Justice, du Transport, d'Etat et des Affaires Etrangères à un accord qui sera signé sous peu au niveau ministériel.

#### **4.10. Le concept pour un Centre National de Crise (CNC)**

Les expériences faites par nos correspondants européens font conclure à la nécessité d'avoir un seul ensemble d'outils et de méthodes pour la gestion de crise interministérielle, quelles que soient la cause et la nature de la crise.

Des visites aux centres de crise belge et néerlandais ont été entreprises afin de se familiariser avec l'infrastructure et les procédures mises en place.

### **5. Activités du HCPN sur le plan international**

#### **5.1. Les réunions OTAN**

Sur le plan international, le Haut-Commissariat à la Protection Nationale continue à représenter de manière permanente les intérêts du Luxembourg au sein du SCEPC (comité des plans civils d'urgence) à l'OTAN en format soit à 26 Alliés, soit avec les pays partenaires à 46 (CPEA). Le HCPN est membre du comité traitant du NCRS (NATO Crisis Response System). Finalement le HCPN a participé ponctuellement à des réunions dont les sujets étaient d'un intérêt immédiat pour la protection nationale.

##### **5.1.1. SCEPC**

Le HCPN a participé à 6 réunions du SCEPC en format à 26, 7 en format CPEA, ainsi qu'à 2 réunions en séance plénière.

Les sujets traités par le SCEPC furent

- la coopération avec les pays méditerranéens dans le domaine des plans civils d'urgence ;
- le plan d'assurance maritime contre les risques de guerre ;
- l'initiative de coopération Istanbul ;
- le programme 2006-2010 pour les activités d'exercice et formation dans la gestion de crise ;
- le recours à des experts civils ;

- les relations OTAN/UE ;
- la réunion conjointe avec le groupe « Défense » de haut niveau sur la prolifération.

### **5.1.2. CMX**

Le HCPN a participé, avec d'autres ministères et administrations, à l'exercice CMX 05 qui s'est déroulé du 26 janvier au 1<sup>er</sup> février 2005. Cet exercice a permis de procéder à une adaptation des procédures nationales. Des contacts réguliers ont eu lieu avec la Belgique dans le cadre de cet exercice.

### **5.1.3. NCRS (NATO Crisis Response System)**

Les travaux de mise au point du NCRS ont continué en 2005. Le système NCRS a pour objectif de chapeauter la gamme complète des crises que l'Alliance pourrait être amenée à contrer. Il assure le contrôle politique lors de la gestion des crises tout en permettant la délégation d'autorité afin de garantir une entrée en vigueur rapide et efficace des mesures appropriées. Il promeut l'interaction civilo-militaire en tenant compte des relations entre mesures civiles et mesures militaires. C'est après beaucoup de difficultés que le système NCRS a été approuvé à l'OTAN en 2005. Partant, le système national de réponse aux crises pourra être élaboré sur cette base.

### **5.1.4. CPC/OTAN pour la protection de l'infrastructure critique (PIC)**

Le HCPN a participé aux travaux du groupe ad hoc de protection des infrastructures critiques, dont les objectifs sont de sensibiliser les gestionnaires de risques aux menaces terroristes pesant sur les infrastructures critiques, d'établir des forums d'échange de bonnes pratiques et des mesures de prévention et de protection des infrastructures critiques. Il a notamment pris part en février 2005 à un séminaire qui se proposait d'analyser les interdépendances entre les secteurs de l'électricité, de la médecine et de l'agriculture.

### **5.1.5. Industrial Planification Committee (IPC)**

Le HCPN a assisté en novembre 2005 au séminaire organisé par l'Industrial Planification Committee portant sur les risques naturels, technologiques et terroristes dans le secteur de l'électricité et les moyens de protection. Il a représenté le Luxembourg à l'assemblée plénière de ce même comité.

## **5.2. Sujets suivis dans le cadre de l'UE**

### **5.2.1. Protection des infrastructures critiques (PIC)**

Suite aux attentats de Madrid, les chefs d'Etat et de gouvernements ont adopté une déclaration commune sur la lutte contre le terrorisme. En juin 2004, le Conseil européen a appelé à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour s'attaquer aux facteurs qui alimentent le terrorisme et a demandé au Secrétaire général, Haut Représentant pour la PESC et à la Commission européenne d'élaborer sur la base d'une approche coordonnée une stratégie globale visant à renforcer la protection des infrastructures critiques.

La Commission européenne a publié le 20 octobre 2004 quatre communications au Conseil et au Parlement européen, dont la communication portant sur la protection des infrastructures critiques dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Cette communication inclut l'établissement d'ici la fin 2005 d'un programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP) dont les effets ont un caractère potentiellement transfrontalier ainsi que la mise en œuvre du CIWIN (Critical Infrastructure Warning and Information Network).

Le Luxembourg devra établir un relevé des infrastructures critiques européennes identifiées parmi les secteurs clefs et contribuer à la mise en place du réseau d'alerte concernant les infrastructures critiques au niveau national.

Le HCPN a pris part aux séminaires portant sur la protection des infrastructures critiques organisés par la Commission européenne en juin et en septembre 2005. Il a par ailleurs assisté aux réunions du PROCIV portant sur la protection des infrastructures critiques. Des rencontres bilatérales ont eu lieu avec les homologues allemands, belges, français et néerlandais qui permettront de faciliter l'identification d'infrastructures transfrontalières, de prévoir des études communes et de mettre en place les futures mesures proposées par la Commission.

Dans ce même contexte, le HCPN a pris part en avril 2005 à un colloque organisé par la Commission européenne portant sur les risques terroristes pesant sur les établissements classés SEVESO. Il a pris part au mois de septembre et de décembre 2005 à deux séminaires portant sur la gestion des risques proposés par la Présidence britannique.

### **5.2.2. Exercices de l'Union européenne**

Le HCPN a participé en tant qu'évaluateur et représentant de la cellule de crise nationale à deux exercices de l'Union européenne portant sur la variole (« New Watchman ») et sur la grippe aviaire (« Common Ground ») qui se sont déroulés en octobre et novembre 2005.

### **5.3. Autres réunions internationales auxquelles le HCPN a participé**

- Santé publique et situations exceptionnelles, 30-31 mars 2005 : un représentant du HCPN, ainsi qu'un membre de la Direction de la Santé se sont rendus à ce colloque qui a couvert les aspects organisationnels, techniques et juridiques des circonstances exceptionnelles dans le domaine de la santé publique. Le séminaire a inclus des retours d'expérience de la part d'acteurs nationaux et internationaux ayant été confrontés à des crises.
- Conférences de l'European Homeland Security Association (EHSA) les 7 juillet et 20 octobre 2005 : le HCPN a pris part à une conférence portant sur la défense civile et la gestion de crise au Royaume Uni et en France. L'EHSA a pour objet la promotion du concept de Sécurité intérieure globale (Homeland Security) couvrant au sens large les domaines de la défense civile, économique et sanitaire ainsi que les mesures de sécurité intérieure ayant comme finalité la protection des populations européennes face aux risques et menaces majeurs d'origine naturelle, technologique ou terroriste.

- Colloque technique « Bombe sale », 29 septembre 2005: un représentant du HCPN ainsi qu'un représentant de la police grand-ducale se sont rendus à ce colloque qui a traité des aspects d'organisation, prévention et réponse opérationnelle, techniques et sanitaires en cas d'attaque terroriste avec une bombe sale.
- Colloque Homeland Security : l'entreprise face à la crise, 30 novembre au 1er décembre 2005 : le HCPN a pris part à ce colloque qui a présenté les types de crises auxquelles sont confrontées les entreprises, ainsi que les stratégies et plans de continuité des activités à mettre en place.
- Colloque technique grippe aviaire, 20 décembre 2005 : le HCPN ainsi qu'un représentant de la Santé ont pris part à ce colloque qui a traité de la pandémie grippale et des risques encourus en cas de transmission interhumaine.

#### **5.4. Coopération Belgique-Luxembourg – accords de Senningen**

- Le 28 janvier 2005, deux représentants du HCPN se sont rendus à Bruxelles afin de participer à une réunion sur la cartographie dans le domaine des infrastructures critiques.
- Le 6 juillet 2005, la cellule de crise du CSPN a eu une réunion avec le directeur du centre de crise belge et son adjoint au cours de laquelle les deux pays ont comparé leurs structures respectives.

\* \* \* \* \*

## D. Annexes

### Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

10 janvier 2005	Visite du Collège des Commissaires européens
27 janvier 2005	Entrevue avec Madame Anne-Marie Sigmund, Président Comité Economique et Social européen
31 janvier 2005	Visite de S.E.M. Samuel Schmid, Président de la Confédération Suisse Visite de travail de S.E.M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie
1 <sup>er</sup> février 2005	Visite de S.E.M. Vladimir Seks, Président du Parlement de la République de Croatie
3 février 2005	Visite de travail de S.E.M. Kjell Magne Bondevik, Premier Ministre de Norvège
9 février 2005	Visite officielle de S.E.Mme Condoleezza Rice, Ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique
11 février 2005	Visite de Mme Carla Del Ponte, Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
28 février 2005	Visite de travail de S.E.M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre
1 <sup>er</sup> mars 2005	Visite de travail de S.E.M. Gerrit Zalm, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances des Pays-Bas Visite de travail de S.E.M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie
8 mars 2005	Visite de travail de S.E.M. Gerhard Schröder, Chancelier de la RFA
13 mars 2005	Visite de travail de S.E.M. Jan Peter Balkenende, Premier Ministre des Pays-Bas
14 mars 2005	Visite de travail de S.E.M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie Visite de travail de S.E.M. Mikulas Dzurinda, Premier Ministre de la République de Slovaquie
17 mars 2005	Visite de travail de S.E.M. Kostas Karamanlis, Premier Ministre de la République Hellénique

- 7 avril 2005 Visite de S.E.M. Adnan Terzic, Président du Conseil des Ministres de la République de Bosnie-Herzégovine
- 11 avril 2005 Visite de S.E.M. Bulent Arinc, Président de la Grande Assemblée Nationale de la République de Turquie
- 19 avril 2005 Visite de M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président de la Région wallonne
- 20 avril 2005 Visite de S.E.M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention européenne, ancien Président de la République Française  
Rencontre avec M. le Dr Helmut Kohl, ancien Chancelier de la RFA
- 21 avril 2005 Visite de M. Edmund Stoiber, Ministre-Président de Bavière
- 25 avril 2005 Entrevues avec  
- M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne  
- S.E.M. Calin Popescu Tariceanu, Premier Ministre de Roumanie  
- S.E.M. Georgi Parvanov, Président de la République de Bulgarie  
Cérémonie de signature du Traité d'Adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie
- 26 avril 2005 Visite de S.E.M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie
- 28 avril 2005 Visite de M. Axel Weber, Président de la Bundesbank de la RFA
- 1<sup>er</sup>-2 mai 2005 Visite officielle de S.E.M. Junichiro Koizumi, Premier Ministre du Japon
- 2 mai 2005 Sommet UE-Japon
- 
- Visites dans le cadre de "Capitales en Tournée"  
(réunions préparatoires du Conseil Européen)
- 30 mai 2005 S.E.M. Jiri Paroubek, Premier Ministre de la République tchèque  
S.E.M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre de Belgique
- 31 mai 2005 S.E.M. José Luis Rodriguez Zapatero, Président du Gouvernement d'Espagne  
S.E.M. Lawrence Gonzi, Premier Ministre de Malte

	S.E.M. Matti Vanhanen, Premier Ministre de Finlande S.E.M. Ferenc Gyurcsány, Premier Ministre de la République de Hongrie
1 <sup>er</sup> juin 2005	S.E.M. Mikulas Dzurinda, Premier Ministre de la République de Slovaquie S.E.M. José Socrates, Premier Ministre de Portugal S.E.M. Wolfgang Schüssel, Chancelier fédéral d'Autriche
2 juin 2005	S.E.M. Bertie Ahern, Premier Ministre d'Irlande S.E.M. Marek Belka, Premier Ministre de la République de Pologne S.E.M. Gerhard Schröder, Chancelier de la RFA S.E.M. Algirdas Brazauskas, Premier Ministre de la République de Lituanie
3 juin 2005	S.E.M. Aigars Kalvitis, Premier Ministre de la République de Lettonie S.E.M. Andrus Ansip, Premier Ministre de la République d'Estonie S.E.M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre
8 juin 2005	S.E.M. Janez Jansa, Premier Ministre de la République de Slovénie S.E.M. Anders Fogh Rasmussen, Premier Ministre du Danemark S.E.M. Göran Persson, Premier Ministre de Suède S.E.M. Jan Peter Balkenende, Premier Ministre des Pays-Bas
9 juin 2005	S.E.M. Jacques Chirac, Président de la République Française S.E.M. Kostas Karamanlis, Premier Ministre de Grèce S.E.M. Silvio Berlusconi, Président du Conseil des Ministres italien
10 juin 2005	S.E.M. Gerhard Schröder, Chancelier de la RFA
14 juin 2005	S.E.M. Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni
	-----
26-27 juin 2005	Visite d'Etat de S.E.M. Horst Köhler, Président de la RFA
8 juillet 2005	Visite de M. Martin Schulz, Président du groupe socialiste au Parlement européen
15 juillet 2005	3 <sup>e</sup> Sommet belgo-luxembourgeois

28 juillet 2005	Visite de M. François Bayrou, Président de l'UDF
19 septembre 2005	Visite de l'Honorable J. Dennis Hastert, Président de la Chambre des Représentants du Congrès des Etats-Unis d'Amérique
29 septembre 2005	Visite de S.E.M. Somsavat Lengsavad, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire Lao
3 octobre 2005	Visite de travail de S.E.M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie
12 octobre 2005	Visite de M. Antonio Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés
18 octobre 2005	Visite officielle de S.E.M. Svetozar Marovic, Président de Serbie et Monténégro
19 octobre 2005	Visite officielle de S.E.M. Janez Jansa, Premier Ministre de la République de Slovénie
9-11 novembre 2005	Visite d'Etat de S.E.M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali
14 novembre 2005	Visite de S.E.M. Anton Tabone, Président de la Chambre des Députés de la République de Malte Visite de S.E.M. José Maria Neves, Premier Ministre de la République du Cap Vert
17 novembre 2005	Visite de S.E.M. Gerhard Schröder, Chancelier de la RFA
6 décembre 2005	Réunion des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Land de Rhénanie-Palatinat
9 décembre 2005	Visite de M. le Dr. Josef Pühringer, Landeshauptmann de la Haute-Autriche – Remise du Friedenslicht aus Bethlehem

\* \* \* \* \*



<p style="text-align: center;"><b>Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker</b></p>
---

- 5-7 janvier 2005      Jakarta (Indonésie): Special ASEAN Leader's Meeting (Catastrophe naturelle en Asie)
- 12 janvier 2005      Strasbourg:  
Réunion avec la Conférence des Présidents du Parlement européen  
Séance plénière du PE: Présentation du programme de la Présidence luxembourgeoise  
Déjeuner de travail offert par le Président du Parlement européen  
Conférence de presse conjointe avec le Président du Parlement européen
- 13 janvier 2005      Francfort: Réunion du Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne au sujet du programme ECOFIN de la Présidence luxembourgeoise
- 17 janvier 2005      Bruxelles: Entrevue avec M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne et M. le Commissaire Joaquin Almunia
- 18 janvier 2005      Bruxelles: Réunion avec la Commission économique et monétaire du Parlement européen
- 21 janvier 2005      Berlin: Entretien avec S.E.M. Gerhard Schröder, Chancelier de la RFA
- 24 janvier 2005      Metz: Sommet de la Grande Région
- 25-26 janvier 2005      Bruxelles:  
Déjeuner offert par le Premier Ministre en l'honneur de la Conférence des Présidents du Parlement européen  
Présentation du programme stratégique quinquennal de la Commission européenne au Parlement européen
- 4 février 2005      Londres:  
Entrevue avec S.E.M. le Premier Ministre Tony Blair
- 7-8 février 2005      Paris:  
Entrevue avec S.E.M. le Président Jacques Chirac  
Dîner-débat avec le Conseil d'analyse économique  
Petit-déjeuner débat du cycle "Parlons d'Europe – Les petits- déjeuners de Matignon"

- 14-15 février 2005 Budapest:  
Discours à l'occasion de la Conférence régionale du Travail – 7<sup>e</sup> réunion régionale européenne  
Entrevues avec  
- S.E.M. Ferenc Gyurcsány, Premier Ministre de la République de Hongrie  
- S.E.M. Danial Akhmetov, Premier Ministre du Kazakhstan  
- S.E.M. Kamal Kharrazi, Ministre des Affaires étrangères de l'Iran
- 21 février 2005 Bruxelles: Enregistrement d'un message-video à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de service de M. le Dr. Josef Pühringer, Landeshauptmann de la Haute-Autriche
- 22 février 2005 Bruxelles:  
Réunion de la Commission OTAN-Ukraine  
Sommet OTAN  
Sommet UE-USA  
Rencontre avec S.E.M. Viktor Juschtschenko, Président de l'Ukraine  
Rencontre avec S.E.M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la République de Croatie
- 23 février 2005 Bruxelles:  
Entrevue avec M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne  
Discours à l'occasion d'un dîner-débat du "Center for European Policy Studies – CEPS"
- 2 mars 2005 Bruxelles: Entrevue avec M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité Palestinienne
- 10-11 mars 2005 Madrid:  
Sommet international sur la Démocratie, le Terrorisme et la Sécurité  
Cérémonie commémorative à la mémoire des victimes des attentats du 11 mars 2004  
Rencontre avec  
- S.E.M. Stipe Mesic, Président de la République de Croatie  
- S.E.M. Calin Popescu Tariceanu, Premier Ministre de Roumanie  
- S.E.M. Shimon Peres, Vice-Premier Ministre d'Israël  
- S.E.M. Recep Tayyip Erdogan, Premier Ministre de Turquie
- 11 mars 2005 Rome: Visite de travail – Entrevue avec S.E.M. Silvio Berlusconi, Président du Conseil des Ministres italien
- 16 mars 2005 Bruxelles:  
Réunion avec le Comité exécutif de la Confédération européenne des Syndicats  
Rencontre parlementaire sur la stratégie de Lisbonne

- 21 mars 2005 Bruxelles:  
Entrevues avec  
- M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil, Haut Représentant pour la PESC, et M. Pierre de Boissieu, Secrétaire général adjoint du Conseil  
- M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne  
Rencontre avec les Présidents des Fédérations membres de l'UNICE
- 22-23 mars 2005 Bruxelles:  
- Réunion BENELUX  
- Sommet social Tripartite  
- Conseil Européen  
- Réunion avec les pays adhérents/candidats de l'UE
- 30 mars 2005 Bruxelles: Réunion des Gouverneurs des Etats membres de l'UE auprès de la Banque mondiale en présence de M. Paul Wolfowitz, candidat américain à la présidence
- 4 avril 2005 Bruxelles:  
Réunion avec M. Peter Straub, Président du Comité des Régions de l'Union européenne  
Rencontre avec une délégation du groupe des jeunes députés du Parlement européen
- 8 avril 2005 Rome: Funérailles de S.S. le Pape Jean-Paul II
- 12 avril 2005 Berlin: Discours lors d'un Symposium à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de M. Helmut Kohl
- 13 avril 2005 Strasbourg: Présentation du rapport du Conseil Européen (22-23 mars) au Parlement Européen
- 14-17 avril 2005 Washington:  
Réunion de printemps du FMI et de la Banque mondiale  
Entrevues avec  
- M. George W. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, et Mme Condoleezza Rice, Ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique  
- M. Stephen Hadley, Conseiller national de sécurité  
- M. Rodrigo Rato, Directeur général du FMI  
- M. Michael Deppler, Directeur du FMI pour l'Europe
- 26 avril 2005 Bruxelles: Réunion avec la Commission ad hoc "Perspectives financières" du Parlement européen
- 27 avril 2005 Strasbourg:  
- Discours devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  
- Entretien avec M. René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- Entrevue avec M. Terry Davis, Secrétaire général du Conseil de l'Europe
- 3 mai 2005                    Paris:  
 - Allocution à l'occasion des "Rencontres pour l'Europe de la Culture"  
 - Déjeuner offert par M. Rémy Sautter, Président du Conseil de surveillance de RTL Paris  
 - Enregistrement de l'émission "France Europe Express" sur France 3 présentée par Christine Ockrent
- 8-10 mai 2005                Moscou:  
 Célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire à la Grande Guerre Patriotique 1941-1945  
 +  
 Sommet UE-Russie
- 10-11 mai 2005              Strasbourg:  
 Déjeuner offert par Monsieur le Président du Parlement européen Josep Borrell Fontelles en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc  
 Discours à l'occasion de la session du Parlement Européen "L'Europe 60 ans après la fin de la Deuxième Guerre Mondiale"
- 15 mai 2005                  Varsovie:  
 Entretien avec M. Terry Davis, Secrétaire général du Conseil de l'Europe  
 Dîner offert par S.E.M. Marek Belka, Premier Ministre de la République de Pologne
- 16-17 mai 2005              Varsovie:  
 3<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement du Conseil de l'Europe  
 Dîner d'Etat offert par S.E.M. Aleksander Kwasniewski, Président de la République de Pologne
- 20 mai 2005                  Bruxelles:  
 1<sup>ère</sup> frappe de la pièce commune de 2 Euros  
 Réunion avec la Commission des Episcopats de la Communauté européenne - COMECE
- 24 mai 2005                  Bruxelles: Participation dans la conférence de rédaction du journal "Le Soir"
- 25 mai 2005                  Bruxelles:  
 Petit-déjeuner débat avec une délégation de la Fédération des Entreprises de Belgique  
 Rencontre avec une délégation du Congrès Juif européen
- 29 mai 2005                  Bruxelles: Conférence de presse commune avec M. le Président de la Commission européenne sur le Référendum en France

- 1<sup>er</sup> juin 2005 Bruxelles: Conférence de presse commune avec M. le Président de la Commission européenne sur le Référendum aux Pays-Bas
- 14 juin 2005 Bruxelles: Dîner avec M. John W. Snow, Secretary of the US Treasury
- 15 juin 2005 Bruxelles:  
Réunion avec la Commission économique et monétaire du Parlement européen  
Réunion préparatoire avec la Commission européenne en vue du Conseil européen  
Trilogue "Perspectives financières"
- 16-17 juin 2005 Bruxelles:  
Réunion BENELUX  
Conseil Européen
- 18-19 juin 2005 Niagara-on-the-Lake (Canada): Sommet UE-Canada
- 20 juin 2005 Washington:  
Sommet UE-USA  
Entrevue avec le Président des Etats-Unis d'Amérique George W. Bush
- 22 juin 2005 Bruxelles: Présentation du bilan de la Présidence devant le Parlement européen
- 27 août 2005 Neufahrn (Munich): Participation au "Außenpolitischer Kongress 2005 der CSU"
- 2 septembre 2005 Ludwigshafen: Laudatio prononcée à l'occasion de la remise du titre de citoyen d'honneur de la Ville de Ludwigshafen à M. le Dr Helmut Kohl
- 7 septembre 2005 Strasbourg: Entrevue avec une délégation du Conseil de l'Europe
- 15 septembre 2005 Mayence: Discours à l'occasion d'une manifestation électorale de la CDU
- 18 septembre 2005 Bayreuth: Remise du "Elsie-Kühn-Leitz-Preis" à l'occasion du 50<sup>e</sup> Congrès de la "Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften"
- 22-27 septembre 2005 Washington: Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale
- 1<sup>er</sup> octobre 2005 Potsdam:  
Entrevue avec M. Matthias Platzeck, Ministre-Président du Land de Brandebourg  
Discours lors d'une séance académique à l'occasion de la Fête nationale de la RFA
- 5-6 octobre 2005 Athènes:

- Réunion de travail avec S.E.M. Kostas Karamanlis, Premier Ministre de Grèce  
Rencontre avec M. Costas Simitis, ancien Premier Ministre de Grèce  
Réunion du Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne
- 20 octobre 2005 Aix-la-Chapelle:  
Discours dans le cadre de la "Ministerpräsidentenkonferenz"
- 24-25 octobre 2005 Paris:  
Entrevue avec S.E.M. le Président Jacques Chirac  
Discours à l'occasion d'un dîner du Cercle de l'Industrie  
Petit-déjeuner débat de "Politique internationale"  
Déjeuner avec le cercle de journalistes de "Europresse"
- 26-27 octobre 2005 Londres: Réunion informelle des Chefs d'Etat ou de Gouvernement
- 4 novembre 2005 Francfort: Remise du "Walter-Hallstein-Preis 2005"
- 16-17 novembre 2005 Strasbourg:  
Entrevue avec M. René Van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  
Réunion informelle du Conseil de l'Europe
- 20-22 novembre 2005 Berlin:  
Déjeuner-débat du "Club Berliner Wirtschaftsjournalisten"  
Discours dans le cadre de "Humboldt-Rede zu Europa"  
Discours à l'occasion d'une manifestation de la "Gesellschaft für Europäische Sozialpolitik"
- 22 novembre 2005 Nice:  
Nomination comme nouveau Président du Centre International de Formation Européenne – CIFE  
Leçon inaugurale du Président du CIFE
- 29 novembre 2005 Bruxelles:  
Intervention devant la Commission économique et monétaire du Parlement européen  
Remise du prix "European of the Year" du magazine "European Voice"
- 30 novembre 2005 Bruxelles: Sommet belgo-luxembourgeois
- 1<sup>er</sup> décembre 2005 Francfort: Réunion du Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne
- 10 décembre 2005 Hinzert: Allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture du "Dokumentations- und Begegnungshaus"
- 14-17 décembre 2005 Bruxelles:  
Petit-déjeuner BENELUX

Sommet BENELUX-Visegrad  
Conseil Européen

\* \* \* \* \*

**Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker  
à des évènements et rencontres sur le plan national**

14 janvier 2005	Acte solennel à la Chambre des Députés à l'occasion du décès de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte
15 janvier 2005	Funérailles de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte
27 février 2005	Cérémonies du 60 <sup>e</sup> anniversaire de la Libération des Camps
10 avril 2005	Messe à la mémoire de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II
13 avril 2005	Cérémonie à l'occasion du 60 <sup>e</sup> anniversaire du retour d'exil de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte
8 mai 2005	Cérémonie du 60 <sup>e</sup> anniversaire de la victoire des Forces Alliées en Europe
4 juin 2005	Cérémonie du 50 <sup>e</sup> anniversaire du Cimetière militaire allemand à Sandweiler
24 juin 2005	Cérémonie d'assermentation de S.A.R. le Grand-Duc Héritier comme Conseiller d'Etat
10 juillet 2005	Référendum sur la ratification de la Constitution européenne
14 juillet 2005	Minutes de silence en commémoration des victimes des attentats de Londres
2 octobre 2005	Journée de Commémoration nationale
11 octobre 2005	Rentrée parlementaire
12 octobre 2005	Déclaration à la Chambre des Députés sur les priorités politiques du Gouvernement
24 octobre 2005	Réunion Tripartite ferroviaire



31 octobre 2005	Réunion du Comité de Coordination Tripartite
12 novembre 2005	Cérémonie commémorative à l'occasion du 60 <sup>e</sup> anniversaire du retour des Enrôlés de Force, Prisonniers de Guerre – Commémoration du Calvaire de la Jeunesse sacrifiée
18 novembre 2005	Réunion du Comité de Coordination Tripartite
13 décembre 2005	Réunion du Comité de Coordination Tripartite
20 décembre 2005	Réunion Tripartite ferroviaire

\* \* \* \* \*